

Observation n°268**4 février 2024**

DARLE Xavier

77220 Favières

DOUBLON de l'observation n°269

Observation n°269**4 février 2024**

DARLE Annabelle

77220 Favières

« J'ai pris connaissance des éléments du projet de la DGAC de descente en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris- Orly et vous fait part ci-après de mes commentaires suite aux incohérences et manquements que j'ai pu relever. Déplacer le point de guidage WEP02 vers le Nord, Nord-est (zone de forêts et cultures) pour éviter le bourg de Favières sans, pour autant, pénaliser le hameau ou d'autres communes. J'attire l'attention de la DGAC sur l'importance d'examiner la particularité de l'implantation du hameau par rapport au bourg. Ces deux zones habitées sont séparées par une importante zone boisée (environ 4 km). « Sachant que les normes pour la conception des procédures de navigation aérienne sont établies au niveau international. Qu'en France, les procédures conçues par la DSNA, puis validées par la Direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC), visent à minimiser l'impact sur les populations, en optimisant les trajectoires pour survoler le moins de résidents possible. » (Source bilan de la concertation 2.3.1). 1) Nuisances sonores : Elles dépendent en grande partie de l'altitude des avions par rapport au sol, la commune se situe à 113 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Altitude mentionnée à 1400m (page 14 de la synthèse de la concertation) ce qui induit un survol de la commune à 1300 m. La superficie de la commune est étendue, toutefois les zones habitées, situées principalement au bourg et au hameau de la Route (séparés d'environ 4 km), ne représentent que 2% de la surface de la commune, le reste 98 % de forêts et de cultures. La concentration des trajectoires au-dessus des zones habitées augmentera forcément les nuisances sonores. 2) Fréquence des vols et permanence du bruit La zone de survol actuelle (totalité de la commune) va être réduite, mécaniquement. La fréquence des vols au-dessus des habitations va donc s'amplifier principalement sur le bourg, générant un bruit permanent. Les données de la DGAC mentionnent 221 405 mouvements d'avions en 2019 dont 70% face à l'ouest = 155 000/365 jours = environ 425 vols entre 6h00 et 23h30. 3) Pollution aérienne et effets sur la santé Bien que des précautions aient été prises pour épargner les zones urbanisées, le projet de la DGAC prévoit un survol important au-dessus des habitations de Favières. La concentration de l'ensemble des vols sur une trajectoire réduite, au-dessus des zones d'habitations, augmentent mathématiquement le taux de pollution sur les zones concernées. »

Avis et commentaires du maître d'ouvrage**Observation n°270****5 février 2024**

QUENTIN Christophe

77610 Châtres

« Étant habitant de la Commune de Châtres, et après avoir pris connaissance des tenants et aboutissants de ce projet, je me vois fort étonnée de constater l'impact d'un tel projet. Nous sommes venus nous installer dans un cadre de verdure et tous les aspects de la campagne peut nous signifier et nous apporter, mais aujourd'hui nous

voilà face à une situation complexe, décevante et alarmante. Nos biens vont être dévalorisés face à une situation de bruit d'avion qui passera au-dessus de notre village et pas seulement, la pollution y sera mêlée également. Il me semble des solutions peuvent être prises autrement afin de ne pas nuire à notre cadre d'habitation paisible. Nous subissons déjà des désagréments face au passage des avions au-dessus de notre village mais de là à concentrer leur passage me semble inapproprié. Que va devenir notre village ? Prévoyez-vous des indemnisations face à cette grande nuisance aussi bien foncier que psychologique ?

Observation n°271

5 février 2024

Claude

77610 Châtres

« Natif de la Commune de Châtres, je me suis installé dans cette commune afin de pouvoir profiter des bienfaits de la campagne. Aujourd'hui ce projet va venir dénaturer ce beau petit village où il y fait bon vivre. Nous allons subir les désagréments du bruit des avions, qui est déjà présent, mais qui va s'accroître avec cette centralisation de vols au dessus du village. Nous allons également subir des désagréments face à la dévalorisation de notre bien, la pollution et bien d'autres... Souhaitant vivement que vous preniez conscience de la grande inquiétude que partage les habitants quant au bien être qui risque d'être entravé. »

Observation n°272

5 février 2024

LY-LAM Man

Av Jacques Cartier

77600 Bussy-Saint-Georges

« Monsieur le commissaire enquêteur, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance et en compte mes observations, suite à l'ouverture de l'enquête publique sur la descente continue des vols sur l'aéroport Orly. Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières : La modification des trajectoires aériennes autour de Favières nécessiterait une évaluation approfondie. Ce déplacement pourrait augmenter les nuisances sonores et environnementales dans des zones résidentielles et commerciales en expansion, mettant en péril leur développement futur et leur qualité de vie. Il est selon moi crucial d'analyser les conséquences sur les nouvelles zones d'aménagement concerté (ZAC) afin d'améliorer leur attractivité et de proposer des solutions concrètes pour atténuer l'impact sur les riverains et l'écosystème local. Insuffisance des explications sur les IA et biais induits par la qualité des données : l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'analyse des données environnementales et sonores doit être transparente et fiable. Les incohérences observées dans les données, notamment concernant les niveaux sonores à Bussy-Saint-Georges, soulèvent des questions sur la validité des études actuelles. Il est impératif de s'assurer que les modèles d'IA utilisés sont bien informés par des données exactes et représentatives, respectant les normes internationales comme celles de l'OMS. Absence d'étude d'impact économique et financier : Les répercussions économiques du projet, telles que la dévaluation immobilière et la diminution de l'attractivité pour les entreprises, pourraient avoir des effets dévastateurs sur la communauté locale. Une étude d'impact économique détaillée est nécessaire pour comprendre pleinement ces conséquences et pour

élaborer des stratégies de compensation pour les résidents et les entreprises affectés, afin de soutenir l'économie locale et de préserver les emplois. Rejet des recommandations sur le sommeil : Respecter les directives de l'OMS sur le sommeil réparateur est fondamental pour la santé publique. Les niveaux de bruit nocturnes doivent être contrôlés pour garantir un environnement propice au repos, avec des mesures de contrôle et des sanctions renforcées pour assurer le respect des normes sonores. Cela comprend l'application stricte des périodes de couvre-feu et la mise en œuvre de solutions techniques pour réduire le bruit. Rejet des recommandations sur la vie diurne : Les niveaux de bruit diurnes actuels dépassent les recommandations de l'OMS, mettant en risque la santé et le bien-être des communautés affectées. Une réévaluation des seuils de bruit acceptables et l'adoption de mesures correctives sont nécessaires pour aligner les pratiques sur les normes internationales de santé publique, afin de protéger les populations. Absence d'étude d'impact des flux d'atterrissages et de décollages : Les pratiques opérationnelles des avions, comme l'ouverture précoce des trains d'atterrissage, ont un impact significatif sur le bruit au sol. Une analyse détaillée des procédures de vol et des altitudes de survol peut aider à identifier des stratégies pour minimiser ces nuisances. Il est également essentiel de reconsidérer les quotas de mouvements aériens pour limiter la concentration des flux d'atterrissages et de décollages, en accord avec les réglementations existantes. Absence d'étude d'impact sur la santé publique et la qualité de vie : L'impact du bruit et de la pollution sur la santé publique et la qualité de vie nécessite une attention particulière. Des mesures préventives, telles que l'amélioration de l'isolation acoustique des bâtiments et un soutien financier aux communautés pour l'adaptation des infrastructures, sont essentielles pour atténuer les effets négatifs. En outre, une compensation adéquate pour les résidents affectés par le bruit et la pollution doit être envisagée pour préserver le bien-être et la santé des communautés locales. »

Observation n°273

5 février 2024

EBERHARDT Jean et Monique

25, Rue des Farinats

77220 Favières

« Nous habitons le bourg de Favières. Suite à une réunion organisée à Favières, nous avons compris que nous allons avoir en moyenne 200 avions qui passeront au-dessus de nos maisons et jardins, ce qui est énorme par rapport à aujourd'hui. Nous allons être très gênés par le bruit constant occasionné. Avez-vous prévu un budget pour des travaux d'insonorisation ? Vous parlez d'une réduction de pollution, mais nous, la pollution sera concentrée sur notre tête. Vous allez créer des nuisances énormes dans un village pour faire une économie non significative de 5 T de CO2 par an. Nous savons que nos biens immobiliers vont perdre beaucoup de leur valeur. Avez-vous prévu une compensation financière ? Nous sommes également conscients que les altitudes de passage ne sont déjà pas respectées aujourd'hui. Qu'en sera-t-il par la suite ? Nous avons noté que si la trajectoire des avions était décalée d'un seul kilomètre, les avions passeraient audessus des bois et des champs, sans nuisance pour les Favierois. Alors grand merci de bien vouloir revoir le tracé du couloir aérien en ce sens. »

ROULON David

77600 Bussy-Saint-Georges

« Je suis habitant de Bussy St Georges et j'ai plusieurs remarques concernant ce projet : Décalage du couloir aérien au Nord de Favières : le déplacement du couloir aérien au-dessus de Favières pourrait avoir des conséquences significatives sur les zones résidentielles et les zones d'aménagement concerté (ZAC) situées au nord de cette commune. Ces zones, caractérisées par leur densité croissante et leur développement, pourraient se voir affectées par une augmentation du bruit et une détérioration de la qualité de vie, mettant en péril leur attractivité et leur développement futur. Une étude d'impact approfondie devrait évaluer ces effets, prendre en compte les préoccupations des résidents et proposer des mesures d'atténuation adaptées pour préserver la qualité de vie et le développement durable de ces quartiers. Impact économique et financier : Les conséquences économiques et financières d'un projet d'une telle envergure ne peuvent être négligées. La dévaluation potentielle des propriétés immobilières, la diminution de l'attractivité pour les entreprises, pouvant entraîner une fuite des clients et une érosion du tissu économique local, doivent être prises en compte. Des mesures compensatoires pour les particuliers et les entreprises affectés sont essentielles pour maintenir la cohésion sociale et économique. De plus, il est important de considérer l'impact sur les finances publiques des collectivités locales, déjà souvent sous pression. Impact des flux d'atterrissages et de décollages : La gestion des flux aériens, en particulier l'ouverture précoce des trains d'atterrissage, influence significativement le bruit généré par les avions. Une étude spécifique sur l'impact sonore et les altitudes de survol pourrait contribuer à élaborer des stratégies pour réduire les nuisances. La limitation du nombre de mouvements aériens à 200 000 rotations annuelles, conformément au décret de 1994, pourrait également atténuer les effets négatifs. Utilisation des Intelligences Artificielles et biais des données : La transparence concernant l'usage des technologies d'intelligence artificielle (IA) est cruciale, notamment en raison de leur influence sur les décisions affectant la vie publique. Les incohérences dans les données, telles que celles relevées dans les tableaux concernant Bussy-Saint-Georges, ainsi que les controverses sur les mesures acoustiques, nécessitent une attention particulière. Ces mesures devraient adhérer aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui recommande des seuils de bruit n'excédant pas 55 dB(A) le jour et 40 dB(A) la nuit. Une évaluation rigoureuse des données et des méthodologies employées est indispensable pour assurer l'objectivité et la fiabilité des conclusions tirées par les IA. Recommandations sur le sommeil : Le respect des recommandations de l'OMS pour un sommeil réparateur est primordial. Assurer un environnement nocturne ne dépassant pas 40 dB(A) permettrait de garantir les conditions nécessaires à un repos adéquat. Le respect strict d'un couvre-feu, appuyé par des contrôles efficaces et des sanctions dissuasives, est une mesure essentielle pour protéger la santé publique. Niveaux de bruit diurnes : Les seuils de bruit recommandés par l'OMS pour la journée sont de 45 dB(A) pour un environnement sain et de 55 dB(A) comme limite critique pour la santé. Il est impératif de réévaluer les niveaux sonores actuels, souvent bien supérieurs, pour aligner les pratiques sur ces recommandations et ainsi minimiser l'impact sanitaire sur la population. Impact sur la santé publique et la qualité de vie : La pollution sonore et celle de l'air (particules fines) ont des répercussions directes sur la santé et le bien-être des populations. Il est crucial de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces pour réduire ces impacts, notamment par l'isolation acoustique des bâtiments publics et le renforcement des indemnités

Décision n° **E 23000088C**/ 77 du 3 octobre 2023 Enquête publique : projet « PBN to ILS » à Paris Orly-Ouest.

pour les particuliers affectés. Ces mesures doivent être conçues de manière à ne pas imposer un fardeau financier supplémentaire aux contribuables. »

Observation n°275	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

BENFICHOUH Fatia

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Je réside dans le secteur Poirier à Ozoir La Ferrière et notre commune est déjà très impactée par le survol des avions à destination d'Orly. Alors que nous subissons de nombreuses nuisances liées à ce trafic, je m'oppose à ce nouveau projet car il engendrerait encore plus de nuisances, à la fois sonores mais aussi et surtout des nuisances écologiques et sanitaires. En effet, les nombreux dépôts de particules dans ce secteur sont très importants et impactent de manière négative nos maisons, nos jardins et surtout la santé des personnes. Les nuisances sonores actuelles sont déjà source de perturbations dans nos vies, maman d'un enfant hypersensible, la vie en extérieur doit être gérée en conséquence. Et pourtant, à priori il suffirait de déplacer de quelques centaines de mètres plus au Nord, en privilégiant un tracé entre Ozoir La Ferrière et Roissy en Brie survolant les champs, ceci limiterait les impacts nocifs notamment sur la santé des citoyens. J'espère que vous tiendrez compte de nos remarques afin d'étudier un nouveau tracé plus responsable. »

Observation n°276	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

« Concernant l'absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières, il est crucial d'évaluer minutieusement les répercussions potentielles d'un tel déplacement. La redéfinition des trajets aériens pourrait entraîner une concentration des nuisances sonores et de pollution sur des secteurs actuellement en pleine expansion, tels que les zones d'aménagement concerté (ZAC) mentionnées. Ces secteurs risquent de voir leur développement et leur attractivité compromise par une augmentation de la pollution sonore et atmosphérique, nuisant à la qualité de vie des résidents et à la valeur immobilière des biens situés dans ces zones. Il est donc impératif d'effectuer une évaluation complète des impacts environnementaux, sociaux et économiques avant toute décision. »

Observation n°277	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°278	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°279	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

KENY Japel

77610 Châtres

« Je ne suis pas d'accord sur la concentration du passage des avions au-dessus du bourg de Favières. Étant donné que les habitations représentent 2% de la superficie de Favières et 98% sont des forêts et champs. Il est donc possible de déplacer le point de guidage WEP02 à 1km vers le Nord, Nord-est (zone forêts et cultures) pour éviter le bourg de Favières. La concentration des vols va augmenter la pollution et les nuisances sonores sur le bourg de Favières alors qu'il est possible de l'éviter. J'espère que la voix des Faviérois sera entendue ! »

Observation n°280	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°281	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°282	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°283	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PEDEFLOUS Justine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°276

Observation n°284	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

BORDIER Chantal

77150 Férolles-Attilly

« Je vis dans la commune de Férolles-Attilly et j'émetts un avis défavorable au projet dans sa définition actuelle en raison du bilan des conséquences désastreuses sur les populations affectées par leur survol. »

Observation n°285	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

AMADO Florence

77220 Favières

« N'es- il pas possible de décaler un peu le couloir aérien afin que les avions circulent moins au-dessus du village mais plus au-dessus de la forêt ? Ne serait-ce que de 500 mètres ? »

Observation n°286**5 février 2024**

MELASS Linda

77680 Roissy-en Brie

« La descente en pente douce à généraliser est un point positif et prévoir des avions qui volent plus hauts aussi. En revanche, pourquoi concentrer les trajectoires d'approche sur une seule zone. Cela concentre la pollution et l'injustice. Par ailleurs, il faut prévoir un vrai temps de concertation qui concerne toutes les villes impactées. Ce projet n'a pas été suffisamment diffusé auprès des habitants concernés à Roissy-en-Brie. La communication n'a pas été à la hauteur des enjeux !

Observation n°287**5 février 2024**

MORNON Jean-Paul, ancien maire

8, rue du Moncet

77220 Favières

« Dans le but de minimiser l'impact du survol pour les populations et de minimiser les distances parcourues, le projet actuel apparaît comme positif dans son ensemble. Cependant, je souhaite suggérer une légère modification du tracé pour ce qui concerne la commune de Favières. Il est en effet prévu un parcours rectiligne entre les points WEP02 et WEP03 qui a l'inconvénient de survoler l'immédiat du bourg de Favières, alors qu'une courbe plus harmonieuse (arc de cercle et point rouge indiqué sur la figure jointe) située au-dessus de la forêt entre le bourg de Favières au sud et le hameau de La Route à environ 5 km au nord permettrait de réduire davantage les nuisances pour le bourg de Favières. Ceci ne paraît pas négligeable compte tenu du doublement du trafic à proximité immédiate du bourg (339 vols par jour contre 159 actuellement), soit grossièrement sur une période de 16h (6h à 22h) environ 20 survols par heure. Vous indiquez, page 18, de 15 à 32 vols par heure, ce qui donnerait un vol environ toutes les trois minutes, donc un bruit sensiblement continu. Il est évident que le choix et la définition des points WEP0 dépend aussi d'instances internationales. Cependant, dans le contexte d'un tel projet sur le long terme, il me semble raisonnable que les considérations locales soient prises en compte. Aussi, serait-il possible d'ajouter un point WEP0 supplémentaire entre WEP02 et WEP03, tel le point rouge indiqué sur la figure jointe ? Je vous remercie par avance pour votre attention. »

Observation n°288**5 février 2024**

DADOU Francis chargé de mission Air Région Ile-de-France

75000 Paris



Conseil régional

La Présidente

Paris, le 05 FEV. 2024

Dossier suivi par : Francis DAYDOU
Tél : 01.53.85.79.88

Réf : CR/PARTE/DE/CAE/FD/N°D24-CRIDF-000278

**MONSIEUR MANUEL GUILLAMO
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
D'ENQUÊTE
ENQUÊTE PUBLIQUE ORLY
MAIRIE DE FAVIÈRES
5 RUE DE LA BRIE
77220 FAVIÈRES**

Objet : Projet de mise en œuvre de procédures de descente continue pour l'aéroport de Paris Orly, configuration face à l'ouest

Monsieur le Président,

La mise en place de la procédure de descente continue (ou descente « douce ») pour l'aéroport d'Orly, est attendue avec impatience de la part de nombreux riverains afin de réduire les nuisances sonores dont ils souffrent. Par ailleurs, les gains d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre qui en sont attendus sont d'intérêt général.

J'attire votre attention sur l'importance des nouvelles trajectoires qui seront retenues in fine par la direction générale de l'aviation civile (DGAC), organisme porteur du projet, afin de s'assurer que celles-ci apportent de véritables améliorations, en termes de réduction des nuisances sonores pour tous les franciliens concernés. A cette fin, il me semble indispensable que les décisions pour mettre en œuvre cette procédure se fassent en associant très largement les riverains et leurs représentants (collectivités et associations notamment), dans un esprit de concertation.

Il est essentiel de déployer des moyens de mesure afin d'évaluer de manière objective et indépendante les évolutions en termes de bruit et de s'assurer que les améliorations attendues seront effectives.

A ce sujet, je tiens à rappeler le soutien financier que la Région apporte à Bruitparif. Cet observatoire permet de documenter et de mesurer les niveaux sonores en Île-de-France. Dans cette perspective, Bruitparif pourra objectiver ces niveaux sonores avant et après ces

Conseil régional
2, rue Simone Veil - 93400 SAINT-OUEN
Tel : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Conseil régional**

changements de trajectoires. A cet effet, nous avons voté des subventions supplémentaires afin que Bruitparif puisse s'équiper de nouveaux appareils pour mesurer finement le bruit aérien sur les deux principales plateformes aériennes franciliennes et suivre son évolution au regard des pratiques aéronautiques.

La lutte contre les nuisances sonores est un sujet qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs. Même si le législateur n'a pas confié à la Région de compétence en la matière, je vous confirme mon engagement à continuer d'être force de proposition pour améliorer le bien-être et la santé des nombreux Franciliens qui souffrent de cette nuisance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Pro et vas

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

Copie : Damien CAZE, Directeur général de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),
60, rue Henry Farman – 75015 PARIS CEDEX 1

Conseil régional
2, rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tel : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Observation n°289**5 février 2024**

SONREL Catherine

77600 Bussy-Saint-Georges

« L'étude proposée n'apporte pas d'explications claires sur l'impact et les nuisances de décalage du couloir sur la commune de Bussy fortement urbanisé et déjà très impacté par des vols de plus réguliers. En termes de pollution sonore et atmosphérique sur la modification l'étude n'est pas satisfaisante. »

Observation n°290**5 février 2024**

VELASCO Nathalie

8 rue Massenet

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Je suis en désaccord sur le fait d'avoir plus de nuisance sonore. »

Observation n°291**5 février 2024**

MATEOS Pétra

18, av de la Fontaine

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Bonjour Je ne suis pas d'accord pour le survol des avions nous sommes déjà impactés par les nuisances sonores. »

Observation n°292**5 février 2024**

Patrick

77220 Favières

« Bonjour, Dans le projet de descente continue, la DGAC nous présente une descente rectiligne en douceur d'un point de guidage jusqu'à l'atterrissage (style planeur). Néanmoins nous constatons qu'après le point de guidage WEP02 les avions amorcent un virage pour rejoindre le WEP03. Il semble impossible de ne pas remettre les moteurs en route pour négocier ce virage au-dessus de notre village de FAVIERES. De plus, il est certain que par la concentration des trajectoires nous allons subir d'énormes nuisances sonores. Les informations communiquées par la DGAC sont mensongères et inexactes, nous constatons beaucoup d'aberrations et d'incohérences. Je suis opposé à ce projet en l'état. Il faut absolument le changer. »

Observation n°293**5 février 2024**

MATEOS Alexandre

47, rue du Marronnier

77220 Favières

« Bonjour, Je ne suis pas contre la descente en pente douce. Par contre, que toutes les trajectoires soient concentrées sur le point de convergence WEP02 provoquent de nombreuses nuisances sur la commune de Favières. Pourquoi ne pas déplacer le point WEP02 plus au nord, pour les trajectoires soient au-dessus de zone boisées au lieu de zone habitées. »

Observation n°294**5 février 2024**

LAUNAY Nathalie

77220 Favières

«Je viens vers afin d'attirer votre attention sur la demande faite à la DGAC de déplacer le point de guidage WEP02 vers le Nord, Nord-est ce qui permettrait d'éviter Favières (le bourg) et de survoler plutôt la zone de forêts. Cette déviation permettrait au village de diminuer les nuances sonores (prévu par le projet initial), et la pollution que ces vols engendreraient. »

Observation n°295**5 février 2024**

DAVIS Marielle

77220 Favières

« Après avoir parcouru le projet dans son ensemble (un document somme toute assez technique pour les habitants lambdas), il en ressort que des avantages globaux existent. Cependant en ce qui concerne les habitants de certaines communes dont Favières où j'ai ma résidence principale, le phénomène s'inverse, puisque pour arriver aux avantages positifs globaux, il faut concentrer les passages sur un couloir plus étroit, malheureusement en plein au-dessus de Favières. en conséquence, l'impact sonore, ne sera plus diminué mais bien augmenté à des niveaux très inconfortables, d'autant que le nombre des passages sera augmenté (plus petit couloir, plus grande densité de passage concentré chez nous). Outre la conséquence sonore, par vol (plus bas plus fort) et aussi par le nombre de vols augmentés, la pollution se répandant sur Favières sera aussi augmentée. J'ai la chance d'avoir un grand jardin dont je profite les deux tiers de l'année, où j'y fait des réunions de famille, où j'y ai planté un potager, où les enfants courent. Ce n'est pas pour avoir ce nouvel inconvénient s'installer. L'impact sera considérable sur la santé (stress du au bruit, maladie dû à la pollution). Ce n'est pas juste de faire subir cela aux habitants de Favières et une compensation devrait être envisagée. Qu'a t'il été prévu à cet égard ? Cela ne manquera pas de compter dans la balance aussi dans l'optique d'une revente, ce projet aura un impact négatif sur la valeur de la maison. Encore ici, qu'a t'il été envisagé en matière de compensation ? On ne peut considérer ce projet que dans sa globalité, il faut regarder les communes les plus impactées et considérer des solutions quand aux impacts négatifs pour les habitants. Nous attendons des réponses. »

Observation n°296**5 février 2024**

DAUPHINOT Frédérique

97 rue Louis Victor Dortée

77220 Favières

:-

« Résidents du hameau, il existe aujourd'hui une véritable nuisance due au survol des avions, notamment sur les week-ends et les jours de fort trafic, avec des survols à très basse altitude, donc très sonores et au-delà de 23h. A ce sujet je ne comprends pas pourquoi ils sont tolérés. J'ai rencontré un des enquêteurs et j'en retiens que les documents présentés au public ne sont que le fruit d'une modélisation, en d'autres termes de la théorie statistique. Je veux bien entendre que vos prévisions sont basées

sur 60% du temps (60% de vent d'ouest), quid des 40% restants. Aussi sur le papier le hameau de la route devrait subir moins de nuisance (moins de vols à plus de 65 décibels) en l'état du projet tel qu'il est explicité. Mais j'en conclus également que cette théorie devra pour valider correctement la nuisance réelle et non théorique passer par des relevés de mesures sonores quant le projet aura été mis en place ; pour cela je demande des relevés réels de nuisances sonores soit mis en place, dès le début de l'application de ce projet (printemps 2025). Par ailleurs je comprends également que les demandes de modifications de trajets demandés par le bourg de Favières ou les habitants du nord d'Ozoir soit légitimes. Mais quelles seront les incidences d'un changement de trajet pour satisfaire ces demandes, notamment pour le hameau de la Route (Favières). Selon les mesures réelles sonores, je demande une mise en place d'indemnisation pour répondre à la perte de valeur de nos biens immobiliers, et des mesures d'aide à l'insonorisation des habitations, tout en sachant que dans cette zone rurale il est impossible d'isoler phonétiquement un extérieur, un jardin. Ne plus bénéficier d'un extérieur calme sans nuisance sonore due aux avions est une réelle perte de qualité de vie et de valeur immobilière. »

Observation n°297**5 février 2024****BOURGOIN Sylvie**

63, Rue Louis Victor Dortée

77220 Favières

:-

« Nous avons constaté depuis un an une augmentation du trafic aérien sur le hameau de Favières en brie. La nuisance sonore est déjà importante ! Qu'est-il prévu pour l'isolation phonique (vitrage, toiture) ? Ces nuisances vont impacter la valeur immobilière de nos biens. Combien allons-nous perdre ? Qui va nous dédommager ? »

Observation n°298**5 février 2024**

WRIGHT Julie

77600 Bussy-Saint-Georges

« Ce déplacement risque d'accentuer les nuisances sonores et la pollution dans des zones déjà en plein développement, menaçant la qualité de vie des résidents et l'attractivité de ces nouveaux quartiers. Il est donc essentiel de réaliser une étude d'impact complète pour évaluer les répercussions sur la densité résidentielle, le développement économique et l'environnement naturel de ces zones. »

Observation n°299**5 février 2024**

WRIGHT Julie

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°298

Observation n°300**5 février 2024**

WRIGHT Julie

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°298

Observation n°301**5 février 2024***WRIGHT Julie**77600 Bussy-Saint-Georges**DOUBLON de l'observation n°298***Observation n°302****5 février 2024***DOLOIRE Patrick**77220 Favières*

« Je constate avec beaucoup de regrets que le survol de notre village par les avions du matin jusqu'au soir, tous les jours nuit gravement à notre tranquillité, au caractère très calme et tranquille du village. Le pire c'est qu'il y'a des solutions très simples pour éviter ce vacarme, merci d'y réfléchir. »

Observation n°303**5 février 2024***WRIGHT Julie**77600 Bussy-Saint-Georges**DOUBLON de l'observation n°298***Observation n°304****5 février 2024***WRIGHT Julie**77600 Bussy-Saint-Georges**DOUBLON de l'observation n°298***Observation n°305****5 février 2024***WRIGHT Julie**77600 Bussy-Saint-Georges**DOUBLON de l'observation n°298***Observation n°306****5 février 2024***DOLOIRE Valérie**77220 Favières**DOUBLON de l'observation n°302***Observation n°307****5 février 2024***HELMSTETTER Jimmy**77600 Bussy-Saint-Georges*

« Nos petits avions de l'aérodrome nous polluent déjà en tout point avec l'autoroute. Nous voilà que les gros veulent aussi en faire de même. Arrêter ce projet ignoble ! Le gouvernement est incapable de faire des vraies lois ou de respecter l'environnement. Beaucoup d'oiseaux migrateurs passent dans nos villes ! Une étude a été réalisé à ce sujet ? Trop de choses négatives à citer d'ailleurs... »

Observation n°308	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

ONESTAS Olivier

77600 Bussy-Saint-Georges

« L'étude de l'impact sonore des opérations d'atterrissage et de décollage, notamment l'ouverture précoce des trains d'atterrissage, est fondamentale. La clarification des procédures et des altitudes de survol contribuerait à minimiser les nuisances. Une révision du nombre maximal de mouvements aériens, conformément au décret de 1994, pourrait également atténuer les impacts sur les riverains. »

Observation n°309	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

HELMSTETTER Jimmy

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°307

Observation n°310	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

JEGOU Milchèle

15, rue des Farinats

77220 Favières

« Je suis contre le passage des avions au-dessus du village de Favières. Les habitants représentent 2 % de la superficie du village alors que les forêts et champs sont de 98 %. Ne serait-il pas judicieux de déplacer le point de guidage WEP02 au Nord sur les zones forêts et cultures. En plus de la nuisance sonore il y a aussi les résidus d'hydrocarbures qui polluent nos jardins. J'espère que nos seront entendues. »

Observation n°311	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

PAUVERT Florian

77220 Favières

DOUBLON de l'observation n°265

Observation n°312	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine

77600 Bussy-Saint-Georges

« Il est impératif d'analyser les conséquences du déplacement du couloir aérien. Cette modification pourrait accroître les nuisances sonores et environnementales sur des secteurs déjà densément peuplés et en plein développement. Les zones affectées, telles que les ZAC Le Parc du Bel Air, ZAC du Sycomore, ZAC de la Rucherie, et ZAC de Villages Nature, pourraient voir leur attractivité et leur qualité de vie considérablement réduites, nuisant à leur développement futur. »

Observation n°313	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine

77600 Bussy-Saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°314	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°315	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°316	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°317	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°318	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

SABASTIA Catherine 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°312

Observation n°319	5 février 2024
--------------------------	-----------------------

AUBRY Martine 94150 La Queue-en Brie

« Très favorable à l'impact écologique puisqu'il vise à réduire les tonnes de CO2 sur une année (telle qu'elle est estimée dans ce dossier) :- Dommage que ce ne soit pas plus clair en matière d'oxyde de carbone dans les documents Cf: Les impacts des oxydes d'azote (NOx) sont évalués jusqu'à 3 000 ft (900 mètres) car au-delà, ces émissions se dispersent et n'affectent pas significativement la qualité de l'air local- Je resterai vigilante quant à la réalisation en terme de NON-Impact du nombre de vols et du bruit (au cours des 5 ans à venir) sur ma commune en conservant le dossier transmis dans lequel figurent les organismes qui le conduisent .- Je regrette de n'avoir trouver aucune information quant aux conséquences -en cas de mise en œuvre de ces changements et propositions -sur le parcours de avions lorsque les conditions météo ou de nettoyage des pistes modifient les trajectoires des vols comme cela est si souvent le cas l'été notamment. Cette projection aurait pu être faite sur la base de l'activité ces dernières années. »

Observation n°320	6 février 2024
--------------------------	-----------------------

MARTINEZ Aurélie 77220 Favières
DOUBLON de l'observation n°234

Observation 321**6 février 2024**

MICHAU Philippe

77600 Bussy-Saint-Georges

« Très favorable Monsieur/Madame le Commissaire-enquêteur, Par la présente, je tiens à exprimer mon avis négatif concernant le dossier d'enquête publique portant sur la mise en œuvre des procédures de descente continue en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly. Malgré l'importance de ce projet, plusieurs lacunes et points de préoccupation majeurs demeurent non résolus dans le dossier présenté. Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières : Cette omission est préoccupante car elle ne permet pas d'évaluer les conséquences potentielles de cette modification sur les populations locales en termes de nuisances sonores et environnementales. Insuffisance des explications sur les IA et biais induits par la qualité des données : Les explications fournies dans le dossier ne sont pas satisfaisantes quant aux implications des systèmes d'intelligence artificielle utilisés, notamment en ce qui concerne la qualité des données et les biais éventuellement induits. Une clarification est nécessaire pour garantir la transparence et la fiabilité des résultats. Absence d'étude d'impact économique et financier : Le dossier ne fournit pas d'évaluation complète des répercussions économiques et financières de la mise en œuvre de ces procédures, ce qui est essentiel pour évaluer l'ensemble des implications du projet. Rejet des recommandations sur le sommeil : Le fait que certaines recommandations concernant l'impact sur le sommeil des populations riveraines aient été rejetées sans justification claire est préoccupant et laisse planer des doutes quant à la prise en compte réelle des enjeux de santé publique. Rejet des recommandations sur la vie diurne : De même, le rejet de recommandations relatives à l'impact sur la vie diurne des habitants mérite une explication approfondie afin de garantir que tous les aspects de la qualité de vie sont pris en compte. Absence d'étude d'impact des flux d'atterrissages et de décollages : L'absence d'une évaluation complète des conséquences des flux d'atterrissages et de décollages sur l'environnement et les populations locales est une lacune majeure dans le dossier. Absence d'étude d'impact sur la santé publique et la qualité de vie : Enfin, l'absence d'une étude d'impact exhaustive sur la santé publique et la qualité de vie des riverains est une lacune regrettable qui compromet la prise de décision éclairée. En conclusion, je considère que le dossier présenté est insuffisant pour permettre une évaluation adéquate des impacts potentiels de la mise en œuvre des procédures de descente continue sur l'aéroport de Paris-Orly. Je vous demande donc de prendre en considération ces points lors de l'examen du projet. »

Observation 322**6 février 2024**

FARIA Thierry

77135 Pontcarré

« Je souhaite dans un premier temps faire part d'un manque d'information de la part de la commune de Pontcarré, un sujet aussi important relayé au strict minimum (à croire qu'il faut cacher l'existence de cette enquête). 2.2.5. Vue d'ensemble des trajectoires La Figure 23 présente une vue d'ensemble des trajectoires du projet, avec l'indication des altitudes minimales aux différents Waypoints. Dans le secteur WEP01 et WEP02, la réduction sonore pourra aller jusqu'à -4 dB(A) dans le cas de certaines arrivées MOLBA effectuant un palier à 3 000 ft avant interception de l'ILS. Les gains

sonores les plus élevés correspondent à une comparaison avec les avions en palier avant d'intercepter l'ILS à 3 000 ft. Ces estimations de gain sonore ont été effectuées avec les données mesurées lors des évaluations sur trafic réel PBN to ILS à CDG en début d'année 2021. »

Observation n°323	6 février 2024
<i>FARIA Thierry</i>	<i>77135 Pontcarré</i>
<i>DOUBLON de l'observation n°322</i>	

Observation n°324	6 février 2024
<i>FARIA Thierry</i>	<i>77135 Pontcarré</i>
<i>DOUBLON de l'observation n°322</i>	

Observation 325	6 février 2024
<i>MICHAUX Valéry</i>	<i>20 rue des Patios 77600 Bussy-Saint-Georges</i>

« Le déplacement proposé du couloir aérien au nord de Favières soulève des préoccupations majeures quant à son impact sur les zones résidentielles et commerciales en développement. La redirection de ces voies aériennes pourrait augmenter les nuisances sonores et environnementales sur les zones d'aménagement concerté (ZAC) telles que Le Parc du Bel Air, du Sycomore, de la Rucherie et de Villages Nature. Il est crucial d'évaluer ces impacts pour éviter une dégradation de la qualité de vie et du cadre de vie dans ces régions. »

Observation n°326	6 février 2024
<i>MICHAUX Valéry</i>	<i>20 rue des Patios 77600 Bussy-Saint-Georges</i>
<i>DOUBLON de l'observation n°325</i>	

Observation n°327	6 février 2024
<i>MICHAUX Valéry</i>	<i>20 rue des Patios 77600 Bussy-Saint-Georges</i>
<i>DOUBLON de l'observation n°325</i>	

Observation n°328	6 février 2024
<i>MICHAUX Valéry</i>	<i>20 rue des Patios 77600 Bussy-Saint-Georges</i>
<i>DOUBLON de l'observation n°325</i>	

Observation n°329**6 février 2024**

MICHAUX Valéry

20 rue des Patios 77600 Bussy-Saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°325**Observation 330****POUR****6 février 2024**

GROUPE G.A.R.E.

95390 Saint-Prix

GROUPE G.A.R.E.
GROUPEMENT ASSOCIATIONS ROISSY ENVIRONNEMENT

Saint-Prix, le 4 février 2024

**Mise en place de la descente continue
en configuration face à l'ouest à Orly**

Avis du groupe G.A.R.E

Le groupe G.A.R.E (Groupement Associations Roissy Environnement) est constitué d'associations de défense des riverains et d'associations d'environnement, siégeant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Contexte :

Pour rappel, le projet de généralisation de la descente continue ou descente douce est un engagement d'Elisabeth Borne, Ministre des Transports, pris pour l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à l'issue des Assises du Transport Aérien en mars 2019, avec une mise en place promise pour fin 2023.

Dès le lancement de ce projet il y a 5 ans, la DSNA a mis en place un groupe sur le projet de réalisation en relation directe avec le Comité Permanent de la CCE de Roissy. Très vite un planning du projet a été établi et un suivi de l'avancement mis en place en réunion trimestriel du Comité Permanent et semestriel de la CCE.

Les différentes étapes de ce planning ont été réalisées avec succès, tant sur le plan technique que sur celui de la sécurité aérienne. Des essais en réel tout à fait satisfaisants en configuration face à l'ouest se sont déroulés au 1er semestre 2022 et la Direction de la sécurité aérienne a donné son accord sur cette nouvelle procédure d'atterrissage sur Roissy en juillet 2022.

Les étapes suivantes de concertation et d'enquête publique n'ont pas été réalisées pour des raisons de niveau des logiciels du contrôle aérien et de l'obstacle des Jeux Olympiques. Le Ministre des Transports Clément Beaune décidait alors de faire un test en réel à Orly avec la mise en place de la descente continue en configuration face à l'ouest, pour laquelle l'enquête publique se termine le 6 février 2024.

Les avantages de la mise en place de trajectoires d'approche en « descente douce » :

- Réduire la pollution sonore subie par les riverains survolés actuellement par des trajectoires avec des paliers bruyants à 900, 1200 ou 1500 m. Les nouvelles trajectoires devraient réduire fortement le bruit car elles sont organisées à partir de 3000 mètres, moteur au ralenti et sans palier pour rejoindre au niveau de l'ILS la même pente de descente finale existante,

Groupement G.A.R.E [Groupement Associations Roissy Environnement]
Associations de défense des riverains et de l'environnement, membres du Comité Permanent de la CCE de Roissy CDG
BP 10002 - 95390 SAINT-PRIX - 01 39 899 199 // contact@advocnar.fr

- Réduire la pollution de l'air, car les avions descendent moteur au ralenti, donc beaucoup moins de gaz d'échappement nocifs,
- Réduire la consommation de carburant pour les compagnies aériennes,
- Meilleur confort pour les passagers, meilleure sécurité

Une mesure qui doit s'insérer dans un plan de réduction de la pollution sonore bénéficiant à tous les riverains :

L'information sur les résultats attendus en termes de réduction de bruit doit être donnée de façon transparente pour toutes les populations survolées notamment celles concernées par une concentration des vols.

L'attente des populations relative à la procédure d'approche en « descente douce » étant la réduction de la pollution sonore, celle-ci doit concerner tous les citoyens y compris ceux survolés par une concentration des vols qu'ils soient éloignés ou proches de l'aéroport. Ces derniers devront profiter de mesures d'accompagnement spécifiques, notamment d'isolation phonique élargie à l'extérieur de la limite du PGS définie par le niveau Lden 55. Une telle mesure devra également être mise en œuvre pour tous les riverains en situation particulière d'exposition au bruit.

Afin que chaque citoyen bénéficie d'un gain en termes de réduction de la pollution sonore, il est impératif que cette procédure soit accompagnée de la mise en œuvre progressive de mesures plus générales comme la réduction du trafic, la suppression des avions bruyants via des arrêtés d'interdiction, le renouvellement accéléré des flottes. En effet les riverains situés sous la descente finale actuelle n'auront aucun bénéfice à attendre de la descente douce alors qu'ils sont les plus impactés en niveau de bruit et en nombre de mouvements d'avions.

Une mesure bénéfique concernant la réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre :

Non seulement la descente douce devra apporter un grand soulagement en termes de bruit aux riverains les plus nombreux et les plus éloignées des pistes situées en amont de l'axe ILS mais devra apporter à tous les riverains situés en amont ou sous l'ILS une forte réduction de la pollution de l'air responsable comme le bruit de graves problèmes de santé publique. La réduction de consommation de kérosène permettra également une modeste diminution des émissions de CO₂.

Avis du groupe G.A.R.E :

Le Groupe G.A.R.E rend un avis favorable à la mise en place de la descente continue en configuration face à l'ouest à Orly, sous réserve :

- De la mise en place simultanée des mesures d'accompagnement qui s'imposent sous les zones de concentration des vols, en particulier une isolation phonique élargie,
- De la mise en œuvre progressive de mesures plus générales comme la réduction du trafic, la suppression des avions bruyants via des arrêtés d'interdiction, le renouvellement accéléré des flottes.

Le groupe G.A.R.E demande la reprise dès maintenant des travaux concernant la descente douce (ou descente continue) à Roissy-Charles de Gaulle. Si les Jeux Olympiques de 2024 sont un obstacle temporaire à sa mise en place d'ici l'été 2024, cela n'empêche pas de faire le nécessaire pour une mise en place fin 2024. En conséquence nous demandons un calendrier des dernières étapes sur 2024 : concertation, enquête publique, mise en place effective de la procédure de descente continue généralisée H24.

Les associations signataires :

ADVOCNAR		ENVIRONNEMENT 93	
CSNA		FNE ILE-DE-FRANCE	
SOS VALLÉE DE MONTMORENCY		FNE SEINE-ET-MARNE	
LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE		FNE VAL-D'OISE	
AREC		MNLE 93 ET NORD-EST PARISIEN	
CIRENA		ONASA	
COLLECTIF NON AU T4		ROSO	
DIRAP			

Observation 331

6 février 2024

AUBERT Thérèse

77220 Favières

« Habitante de Favières depuis de très nombreuses années (+70 ans), j'ai vu au fil des années la transformation d'un petit village de campagne vers une ville intégrée au Grand Paris, c'est la vie, et elle restait très agréable jusqu'au moment du test de descente douce. Aujourd'hui il y a déjà plus d'avions qui passent au-dessus de ma tête mais de surcroît ils génèrent beaucoup plus de nuisances sonores au moment de la réduction de la puissance des réacteurs et de pollution avec cette petite poussière grise qui se dépose partout. De plus, il semblerait que beaucoup d'avions ne respectent pas l'attitude de passage au-dessus de nos têtes. Quel impact à long terme cela va-t-il avoir sur la santé des Faviérois ? Quel impact sur l'apprentissage des petits Faviérois à l'école ? Vous avez pour objectif d'optimiser les trajectoires pour survoler le moins de résidents possible donc de centraliser toutes les nuisances sur le plus petit nombre. Le transport aérien, industrie extrêmement polluante, est ouverte à tous, mais les nuisances devraient être concentrées. Alors, que faite vous de notre devise républicaine LIBERTE EGALITE FRATERNITE ? Les Faviérois méritent un traitement équitable de répartition des nuisances. Pour ce faire vous avez une solution simple et peu onéreuse, déplacer le point de guidage WEP02 au-dessus des champs et des forêts afin de créer votre couloir aérien sur des zones non construites aujourd'hui. Donc, en l'état, ce projet est inacceptable compte tenu de toutes les nuisances qu'il va générer. »

Observation 332**6 février 2024**

BESSARD Christine

77600 Bussy-saint-Georges

« Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières : La modification de la trajectoire aérienne au-dessus de Favières sans une analyse complète de ses répercussions soulève des préoccupations significatives. Ce changement pourrait augmenter les nuisances sonores et environnementales dans des zones déjà densément peuplées et en pleine expansion urbaine, affectant directement la qualité de vie des résidents et le développement durable de nouveaux quartiers. »

Observation n°333**6 février 2024**

BESSARD Christine

77600 Bussy-saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°332

Observation n°334**6 février 2024**

BESSARD Christine

77600 Bussy-saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°332

Observation n°335**6 février 2024**

BESSARD Christine

77600 Bussy-saint-Georges

DOUBLON de l'observation n°332

Observation n°336	6 février 2024
--------------------------	-----------------------

BESSARD Christine 77600 Bussy-saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°332

Observation n°337	6 février 2024
--------------------------	-----------------------

BESSARD Christine 77600 Bussy-saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°332

Observation n°338	6 février 2024
--------------------------	-----------------------

BESSARD Christine 77600 Bussy-saint-Georges
DOUBLON de l'observation n°332

Observation 339	6 février 2024
------------------------	-----------------------

PATU Daniel Maire 77220 Favières

« Je comprends les objectifs de diminution du nombre d'habitants subissant les nuisances liées au trafic aérien (bruit et pollution). Je déplore que l'ensemble des trajectoires futures survoleront le bourg de la commune de FAVIERES avec pour conséquence une augmentation des nuisances sonores. Le regroupement des trajectoires conduira à une augmentation du nombre d'avions à l'aplomb du bourg et compte tenu du faible intervalle entre eux il y aura une permanence de bruit à niveau variable. Le bruit de l'arrivée d'un avion remplaçant le bruit du précédent avant que celui-ci ne s'entende plus. Je demande donc le déplacement de la trajectoire pour qu'elle passe au-dessus d'une zone moins urbanisée (Champs et forêt). L'impossibilité de cette évolution devra être expliquée. Chaque diminution des dB est bonne à prendre ! Je demande d'étudier l'augmentation de la hauteur du survol au-dessus du bourg. Dans l'hypothèse où aucune modification ne serait apportée sur les critères ci-dessus, la mise en place d'aide financière à l'amélioration de l'insonorisation des logements devra être proposée. Pour ce qui est de la tranquillité des Week End à l'extérieur, seule une réduction du trafic et la mise en place de couvre-feu (le soir et ou à certaines heures du WE) pourrait améliorer la situation. Je vous remercie pour la prise en compte de ces demandes et suggestions. »

Observation 340	6 février 2024
------------------------	-----------------------

WITTMAYER Bruno Association Ensemble pour Ozoir 77330 Ozoir-la-Ferrière

« Principales observations : 1. La descente continue est accompagnée d'un changement de largeur du couloir qui, en se rétrécissant, entraîne une concentration du passage des avions sur les communes survolées. Ceci a pour conséquence d'augmenter les nuisances sur les populations concernées : a. Par une augmentation des passages, b. Une augmentation du bruit subit par jour, c. Une accentuation de la pollution de l'air, d. Un impact sur la santé lié au bruit et à la pollution de l'air, e. Une baisse du patrimoine immobilier et de l'attractivité économique. 2. Au Nord de la ville
Décision n° E 23000088C/ 77 du 3 octobre 2023 Enquête publique : projet « PBN to ILS » à Paris Orly-Ouest.

d'Ozoir la Ferrière, le couloir devrait éviter le survol des zones habitées en se repositionnant sur les parties boisées qui représentent un couloir naturel, 3. Les éléments communiqués ne permettent pas de garantir le respect des conditions de vol : a. La hauteur minimale (et non l'altitude) du vol de l'aéronef au-dessus du territoire, b. La position de sortie des trains d'atterrissage, c. La non-utilisation intempestive de la « reverse », d. La rigueur dans le suivi de la trajectoire (sous l'autorité des contrôleurs aériens), e. La période de survol de nuit (couvre-feu aérien). 4. Les dispositifs de surveillance et le niveau des pénalités : a. Les conditions de vols ne sont actuellement pas systématiquement respectées, b. Il est donc nécessaire de renforcer les dispositifs de contrôle : i. Des trajectoires, ii. De l'altitude au droit de chaque ville, iii. Du respect des conditions de descentes, iv. Des limites dérogatoires, v. Des vols de nuit (respect des horaires), vi. Des niveaux de bruit pour chaque commune, vii. Des niveaux de pollution. c. Une fois les dispositifs de contrôle en place, l'exploitation des résultats permettrait de pénaliser les contrevenants en fonction du niveau de nuisances occasionnées selon un barème de pénalités financières prédéfini. »

Observation 341**6 février 2024**

SAM Patricia

Av Marie Curie

77600 Bussy-Saint-Georges

« Cette nouvelle configuration va entraîner une augmentation des nuisances sonores et de la pollution pour les zones résidentielles ainsi que pour les zones en pleine expansion comme la ZAC du parc Bel-Air, du Sycomore, de la Rucherie et du Village Nature. D'où une réduction de l'attractivité dans ces zones de développement, et une réduction de la qualité de vie dans les zones résidentielles avec baisse de la valeur des biens immobilier. »

Observation 342**6 février 2024**

RIVIER Guy

77150 Ferrolles-Attilly

« Habitant le nord de la commune de Férolles-Attilly nous sommes régulièrement survolés par des avions atterrissant face à l'est. Il s'avère que la présente enquête publique n'a considéré que les atterrissages d'une seule journée alors qu'il aurait fallu mener une enquête d'un plus longue durée, et non se contenter d'une journée type pour un traçage plus exacte des trajectoires. Je n'ai pas trouvé de compensation prévue pour les habitants impactés plus directement par le projet. Je participe à la motion consistant à déclarer le couvre-feu à partir de 20 heures 30 jusqu'à 6 heures, ainsi qu'à la réduction à 200.000 du nombre de mouvements. »

Observation 343**6 février 2024**

DOMINGUEZ Nicole

9 bis place Bésoul

77220 Favières

« Pour faire suite à la réunion publique du 10 janvier 2024, résidente depuis plus de 60 ans sur la commune de Favières 77220, j'ai remarqué, bien avant ce projet, en temps normal et lors des périodes estivales, les nuisances sonores, surtout en soirée, des survols à raison parfois de 2' un avion passe, suivi de peu par un autre. Nous allons donc "profiter" comme les habitants jouxtant les aéroports, de ces passages un peu


plus bas, sans compter bien sûr l'impact pollution en ces temps où nous entendons parler des efforts et des moyens à fournir au niveau écologie. Il faut penser aussi à la valeur des habitations et des terrains qui va chuter sur cette commune comme d'autres communes, proches de Favières, qui s'inquiètent également de ce projet. Par ces considérations je m'oppose à ce projet et vous demande d'y surseoir. »

Observation 344

6 février 2024

CC du Val BRIARD

77610 Les Chappelles-Bourbon



Les Chappelles-Bourbon, le 2 février 2024

Objet : Enquête publique relative à la mise en œuvre de procédures de descente continue en configuration face à l'ouest de l'aéroport de Paris-Orly, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet de mise en œuvre de descente continue, et constatons que plusieurs communes de notre territoire sont impactées par cette procédure : Châtres, Les Chappelles-Bourbon, Neufmoutiers-en-Brie, Favières, La Houssaye-en-Brie, Marles-en-Brie et Fontenay-Trésigny.

Les communes de Châtres, Favières, Les Chappelles-Bourbon et Neufmoutiers-en-Brie le sont encore davantage car les points GPS que devront suivre les avions sont situés sur celles-ci.

Le couloir aérien qui s'étendait sur une dizaine de kilomètres est recentré, couvrant environ 4 à 5 km ; cela se traduit par une nette augmentation du trafic dans ce couloir resserré.

L'étude de l'enquête publique fait apparaître une diminution du nombre d'habitants impactés car les survols des villes de Presles-en-Brie, Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie seront évités, cependant ce sont bien nos communes rurales qui auront toutes les nuisances.

Nous ne pensons pas pouvoir faire modifier les points GPS cependant nous soutenons la commune de Favières qui souhaiterait un passage plus au nord des avions pour éviter autant que possible le survol du bourg.

Les communes de Châtres et Les Chappelles-Bourbon seront également fortement impactées par les trajectoires retenues dans le nouveau schéma ; en effet, environ 60% des vols annuels empruntent la configuration « face à l'ouest » dans ce projet, et la plage horaire des atterrissages s'étend de 6h00 à minuit, avec un pic de plus de 30 atterrissages entre 22h00 et 23h00.

Nous constatons qu'aucun volet du dossier ne prévoit de dispositions pour atténuer les nuisances sonores. Les logements vont être impactés puisque le bruit va s'intensifier, au risque d'être quasi continu.

D'autres part, les nuisances nouvelles vont avoir des répercussions sur la valeur du foncière et immobilière de ces communes.

Enfin, ne figure dans le dossier, aucune possibilité de recours en cas de non-respect des altitudes et/ou des couloirs empruntés.

Siège administratif :
 Ferra Jose Jacques BARBAUX
 2, rue des Vieilles Chapelles
 77610 Les Chappelles-Bourbon
 Tél : 01 64 51 33 26
 Facebook : @valbriard
 www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale
 Communauté de Communes du Val Briard
 Bernay-Villert • Châtres • Courpalay • Courtonner • Crèvecœur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny •
 La Chapelle-Iger • La Houssaye-en-Brie • Le Plessis-Fau-Aussoux • Les Chappelles-Bourbon • Liverny-en-Brie •
 Lamigny-Norles-Ormesson • Marles-en-Brie • Marlet • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie •
 Rosay-en-Brie • Vaudry-en-Brie • Voisines

En conclusion, la Communauté de Communes en soutien des communes ci-dessus mentionnées, demande a minima :

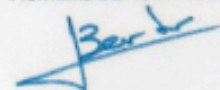
- qu'un accompagnement financier soit prévu pour l'isolation phonique des habitations ;
- qu'un dédommagement pour perte de valeur sur certaines propriétés très impactées soit envisagé.

Nous vous remercions par avance de la prise en considération de notre requête, et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'assurance de notre considération distinguée.

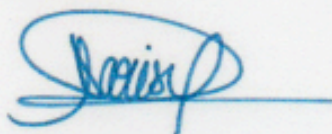
Le Président,
Marc CUYPERS



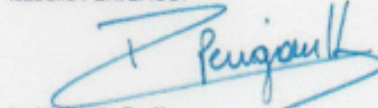
Le Maire de Châtres,
Pour le Maire, par délégation,
Herminia BENOTMANE



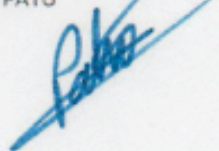
Le Maire de Les Chapelles-Bourbon,
Anne PARISY



La Députée de la 4^{ème} circonscription,
Isabelle PERIGAULT



Le Maire de Favières,
Daniel PATU



Observation n°345

6 février 2024

CC du Val BRIARD

77610 Les Chapelles-Bourbon

DOUBLON de l'observation n°344

Observation 346

6 février 2024

Vanessa

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Bonjour, habitant la ville d'Ozoir depuis de nombreuses années et plus particulièrement au nord d'Ozoir, nous subissons depuis de trop nombreuses années le trafic aérien, qui ne cesse de s'intensifier !! La zone de passage des avions est concentrée au-dessus de nos habitations, ce qui engendre des nuisances sonores insupportables, alors que nous disposons à côté de notre zone d'habitations, de forêts et de champs. Pourquoi concentrer le passage des avions au même endroit ? Pourquoi ne pas envisager le contournement de la ville d'Ozoir-la-Ferrière sur la partie boisée qui se trouve au nord de la ville.. et pourrait ainsi limiter cette pollution sonore au-dessus de nos têtes !! »

Observation 347**6 février 2024**

FOUCHERES Pascal

37, rue de la Pérouse

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Malgré les courriers envoyés au directeur de la DGAC et les interventions lors de la réunion publique du 15/01/24, nous n'avons pas eu de réponse aux questions suivantes : 1. A quel endroit et à quelle altitude sera effectué le palier avant le FAP ? 2. Quel est le seuil de trafic qui déclenchera l'interruption de la procédure de descente continue ? A la suite des différentes modifications des trajectoires d'atterrissage la ville d'Ozoir la Ferrière a été de plus en plus impactée par les atterrissages face à l'Ouest. Le vent d'Ouest est dominant dans 60 % du temps. Les nuisances ressenties par la population survolée sous le palier de prise d'ISL aide à l'atterrissage à 900 M se trouvent d'autant plus fortes que la ville est à une altitude de 120m, ce qui réduit d'autant la distance qui la sépare des aéronefs (sans compter les avions qui nous survolent avec train d'atterrissage déjà sorti) Pour toutes ces raisons, nous voudrions : 1. que le palier ne se fasse pas au-dessus de la ville d'Ozoir La Ferrière (ou déplacer légèrement la balise d'alignement vert la zone boisée entre notre résidence et le Super U de Roissy en brie où il n'y a pas d'habitation 2. que le trafic soit régulé en dessous du seuil qui permet les descentes continues, en respectant le seuil des 200 000 mouvements, tel que fixé dans l'arrêté du 06/10/94 3. que soit étudié le projet de contournement de la ville d'Ozoir la Ferrière sur la partie boisée qui se trouve au Nord de la ville 4. Respecter et interdire les dérogations au couvre-feu 5. Rallonger le couvre-feu d'une heure minimum, en conformité avec les prescriptions de l'OMS et du PPBE métropolitain 6. Limiter les avions gros porteurs, afin de donner une véritable chance de diminuer la pollution sonore mais également atmosphérique. »

Observation 348**6 février 2024**

SAINT-MAXENT Ninon

77680 Roissy-en-Brie

« Nous sommes propriétaires d'un pavillon, notre logement principal, à Roissy-en-Brie dans le quartier du Verger". Nous sommes directement concernés par les conséquences de la mise en place des procédures de descente continue à l'aéroport Paris-Orly. Nous sommes des citoyens engagés dans la prise de conscience collective des enjeux écologiques, et notamment dans la lutte contre le dérèglement climatique. Par conséquent, nous sommes sensibles à toutes les initiatives consistant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Nous comprenons parfaitement l'enjeu écologique derrière cette mise en place des descentes continues, qui feraient économiser plusieurs milliers de tonnes d'émissions à l'année. Cependant, il est parfaitement inadmissible que les conséquences négatives, nuisances sonores et pollutions locales, soient assumées par les riverains comme nous, qui vont voir se multiplier les survols au-dessus de leurs habitations, subir le bruit et la pollution atmosphérique, et voir leurs biens dévalués à cause de ces nouvelles nuisances, un bien souvent acquis au prix d'une vie de travail. La communauté scientifique est très claire et unanime, il suffit de lire les rapports du GIEC pour en avoir le cœur net : pour tenter de maintenir un monde viable et juste, oui, il faut faire de l'efficacité énergétique, c'est ce que vous proposez avec cette mesure. Mais non ça ne suffit pas,

il faut aussi impérativement faire de la sobriété ! Pour compenser les conséquences de la descente continue sur les villes comme Roissy en Brie, pour éviter que le nombre de survols augmente au-dessus des têtes de nos enfants, réduisez en même temps le nombre de vols. C'est simple, et c'est juste. Si ça vous pose des problèmes de rentabilité, augmentez les prix des vols. Il serait temps de commencer à s'engager dans une politique de réduction des vols en avion, c'est une évidence, qu'on en ait envie ou non, il va falloir y passer. - Mise en place des procédures de descente continue seules => NON ! - Compensation de cette mesure par une réduction des vols pour que ça n'augmente pas les nuisances (déjà insupportables en l'état) pour les riverains concernés => oui. Merci de nous avoir lus, merci pour l'attention et la considération que vous porterez à notre opinion. »

Observation 349**6 février 2024**

Odienne

77220 Favières

« Nous souhaiterions donner notre avis sur le survol des avions au-dessus de notre beau village de Favières. Nous sommes vraiment navrés que les avions qui vont passer au-dessus de nos têtes à longueur de journée cela va engendrer du bruit cela a des effets sur notre santé et celle de nos enfants les trajets pourrai être déplacer vers la forêt qui entoure le village. »

Observation n°350**6 février 2024**

MITTMAYER Bruno

77330 Ozoir-la-Ferrière

DOUBLON de l'observation n°340

Observation 351**6 février 2024**

MAITRE Evelyne

8 Rue de Faubry

Bussy-Saint-Georges

« Voici les points sur lesquels je souhaite attirer votre attention dans le cadre de l'enquête publique en cours. 1. Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières Le projet de décalage du couloir aérien au Nord de Favières nécessite une évaluation approfondie de ses répercussions sur les zones résidentielles et les zones d'aménagement concerté avoisinantes. Il est impératif de mesurer les conséquences potentielles sur la qualité de vie des habitants, l'exposition au bruit, ainsi que sur le développement futur des zones concernées. Des mesures d'atténuation adéquates doivent être envisagées pour préserver le bien-être des communautés affectées et garantir un équilibre entre les nécessités du trafic aérien et le respect de l'environnement sonore. La ville de Bussy Saint Georges sera forcément affectée par une telle décision. Insuffisance des explications sur les IA et biais induits par la qualité des données La transparence quant à l'emploi des technologies d'intelligence artificielle et la qualité des données utilisées est essentielle pour évaluer correctement les impacts du projet. Les données, notamment acoustiques, doivent être fiables, vérifiables et conformes aux standards internationaux, tels que ceux de l'OMS. L'absence de précision et les incohérences observées soulèvent des questions quant à la validité des analyses effectuées. Il est nécessaire de revoir et de clarifier

ces aspects pour assurer une évaluation équitable et précise des impacts. Absence d'étude d'impact économique et financier L'impact économique et financier du projet sur les riverains et les acteurs économiques locaux doit être clairement identifié et quantifié. Les conséquences sur la valeur immobilière, l'attractivité des zones d'activités, et la dynamique économique locale requièrent une analyse détaillée. Les mécanismes de compensation et de soutien proposés doivent être adaptés aux besoins spécifiques des parties prenantes affectées, afin de minimiser les perturbations économiques et sociales. Rejet des recommandations sur le sommeil. Le respect des normes de l'OMS relatives à la qualité du sommeil est crucial pour la santé publique. Le projet doit garantir que les niveaux de bruit nocturne ne compromettent pas le repos des habitants, en se conformant aux seuils recommandés. Les mesures de contrôle et les sanctions pour non-respect des normes doivent être renforcées pour prévenir les nuisances sonores nocturnes. Rejet des recommandations sur la vie diurne Les niveaux de bruit diurnes actuellement observés dépassent les limites recommandées par l'OMS, mettant en péril la santé des résidents. Une révision des seuils acceptables de bruit et une application stricte des mesures d'atténuation sont nécessaires pour aligner le projet sur les exigences de santé publique et assurer un environnement diurne sain. Absence d'étude d'impact des flux d'atterrissages et de décollages L'analyse de l'impact sonore des manœuvres d'atterrissage et de décollage, notamment l'ouverture précoce des trains d'atterrissage, est indispensable. Des recommandations claires sur les pratiques de vol et les configurations techniques minimisant le bruit doivent être établies, en concertation avec les autorités aéronautiques et les compagnies aériennes. Absence d'étude d'impact sur la santé publique et la qualité de vie La préservation de la qualité de vie et la protection de la santé publique sont des priorités qui doivent guider l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Les mesures visant à réduire l'exposition au bruit et à la pollution doivent être intégrées dans une stratégie globale de gestion des impacts environnementaux, incluant un soutien financier et technique aux initiatives d'isolation acoustique et une indemnisation adéquate des résidents impactés. »

Observation 352	6 février 2024
------------------------	-----------------------

BUTIN David

77135 Pontcarré

« Bonjour, Étant concernés, nous sommes défavorables à ce projet vu l'absence des procédures ci-dessous qui sont obligatoires : Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières Insuffisance des explications sur les IA et biais induits par la qualité des données. Absence d'étude d'impact économique et financier Rejet des recommandations sur le sommeil Rejet des recommandations sur la vie diurne Absence d'étude d'impact des flux d'atterrissages et de décollages. Absence d'étude d'impact sur la santé publique et la qualité de vie. »

Observation 353	6 février 2024
------------------------	-----------------------

CHAUMONT Marcelline

49, rue des marronniers

77220 Favières

« J'ai pris connaissance des éléments du projet de la DGAC de descente en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris- Orly et vous fait part ci-après de mes commentaires suite aux incohérences et manquements que j'ai pu relever. Déplacer le point de guidage WEP02 vers le Nord, Nord-est (zone de forêts et cultures) pour éviter le bourg de Favières sans, pour autant, pénaliser le hameau ou d'autres communes. J'attire l'attention de la DGAC sur l'importance d'examiner la particularité de l'implantation du hameau par rapport au bourg. Ces deux zones habitées sont séparées par une importante zone boisée (environ 4 km). « Sachant que les normes pour la conception des procédures de navigationn aérienne sont établies au niveau international. Qu'en France, les procédures conçues par la DSNA, puis validées par la Direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC), visent à minimiser l'impact sur les populations, en optimisant les trajectoires pour survoler le moins de résidents possible.» (Source bilan de la concertation 2.3.1). 1) Nuisances sonores : Elles dépendent en grandes partie de l'altitude des avions par rapport au sol, la commune se situe à 113 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Altitude mentionnée à 1400m (page 14 de la synthèse de la concertation) ce qui induit un survol de la commune à 1300 m. La superficie de la commune est étendue, toutefois les zones habitées, situées principalement au bourg et au hameau de la Route (séparés d'environ 4 km), ne représentent que 2% de la surface de la commune, le reste 98 % de forêts et de cultures. La concentration des trajectoires au-dessus des zones habitées augmentera forcément les nuisances sonores. 2) Fréquence des vols et permanence du bruit. La zone de survol actuelle (totalité de la commune) va être réduite, mécaniquement. La fréquence des vols au-dessus des habitations va donc s'amplifier principalement sur le bourg, générant un bruit permanent. Les données de la DGAC mentionnent 221 405 mouvements d'avions en 2019 dont 70% face à l'ouest = 155 000/365 jours = environ 425 vols entre 6h00 et 23h30. 3) Pollution aérienne et effets sur la santé Bien que des précautions aient été prises pour épargner les zones urbanisées, le projet de la DGAC prévoit un survol important au-dessus des habitations de Favières. La concentration de l'ensemble des vols sur une trajectoire réduite, au-dessus des zones d'habitations, augmente mathématiquement le taux de pollution sur les zones concernées. »

Observation 354	6 février 2024
------------------------	-----------------------

LESTIENNE Sandrine

77135 Pontcarré

« Absence d'étude d'impact du décalage du couloir aérien au Nord de Favières
 Insuffisance des explications sur les IA et biais induits par la qualité des données
 Absence d'étude d'impact économique et financier. Rejet des recommandations sur le sommeil
 Rejet des recommandations sur la vie diurne. Absence d'étude d'impact des flux d'atterrissages et de décollages. Absence d'étude d'impact sur la santé publique et la qualité de vie. »

Observation 355	6 février 2024
------------------------	-----------------------

BENELFOUL Muriel

77135 Pontcarré

« Notre désir de vivre reulé des grandes villes avec tout ce que ça induit de bruits de pollutions etc ...n'est pas pour que l'on soit rattrapé par des nuisances venant du ciel

avec une qualité de vie très affectée. Gardons notre village éloigné de ces futures pollutions, soyons dans la mouvance d'une vie saine et préservons notre patrimoine, faune flore humains. »

Observation 356**6 février 2024**

Delphine

77610 Châtres

« Les avions passent vraiment au-dessus de ma maison. J'aperçois même les hublots ! Ces avions et ses voyageurs pénètrent directement dans ma vie intime, brisent totalement mon intimité, ma vie privée quand je suis dans mon jardin ou dans ma piscine. Cela me stresse et m'opprime terriblement, ce qui m'a valu à plusieurs reprises d'aller me cacher en urgence. Depuis toujours, je mets tout en œuvre pour me cacher du regard de mes voisins. alors, que plusieurs centaines de personne inconnues soient susceptibles de m'observer m'angoisse. Elles entreront dans mon espace personnel à n'importe quel moment de la journée, c'est hyper gênant et malaisant. De plus, le bruit est insupportable. A terme, cela pourrait même me déclencher une dépression ou aggraver ma phobie. obligée de vendre ? La valeur de ma maison est dépréciative. Une indemnisation des riverains s'impose. »

Observation 357**6 février 2024**

GUENOT Mady

77135 Pontcarré

« Nouvellement installés à Pontcarré, nous avons la surprise de voir et entendre des avions toutes les minutes de 6h30 à 23h30...voire plus en été. Il est prouvé par différentes études un impact significatif sur la qualité de vie (sommeil, santé etc...) Il s'agit donc là de nous déposséder du peu de répit auquel nous avons droit. Sans compter qu'aucune aide quelconque n'est proposée pour isolation ou autre, et une taxe foncière en constante augmentation (3000€ pour ma part) Ce projet est une honte pour les habitants de ces communes, qui n'en retireront aucun bénéfice si ce n'est la dévalorisation de notre santé et de notre bien immobilier. Je suis comme tous les habitants farouchement opposés à ce projet. Je vous invite à venir rencontrer les gens, et passer un dimanche d'été en famille sous le bruit permanent des avions, très agréable pour notre repos quotidien. Nous sommes évidemment prisonniers de la décision qui sera prise, ce qui est à minima frustrant et à maxima insupportable. Je suis consciente que ces quelques lignes ne seront pas prises en compte, peut être même pas lues, mais j'aurai exercé mon droit de parole. A vous d'exercer le vôtre et de prendre en considération la situation de vie des gens et de l'avenir que vous leur promettez. »

Observation n°358**6 février 2024**

BENISTI Thomas

77135 Pontcarré

DOUBLON de l'observation n°275

Observation n°359**6 février 2024**

MARCOS Estilita

77220 Favières

DOUBLON de l'observation n°25

Observation n°360**6 février 2024**

TELLIER Aurelie

77135 Pontcarré

DOUBLON de l'observation n°354

Observation 361**6 février 2024**

ROBIN Teddy

77330 Ozoir-la-Ferrière

Dossier complexe couvrant plusieurs sujets importants (nuisances sonores, pollution, santé, prix de l'immobilier in fine...). Je remercie le travail effectué et la qualité du dossier. Habitant de la zone qui sera la moins impactée à l'avenir, je ne peux que me réjouir d'une partie du tracé sur la partie "centre-sud" de la Ville d'Ozoir. Il n'est pas écrit que nous n'entendrons plus jamais d'avions mais c'est déjà un bon début. Par ailleurs, je ne peux qu'être contre le tracé concernant la zone Nord d'Ozoir qui sera doublement impacté alors que les habitants le sont déjà bien assez. Ozoir bénéficie d'une qualité de vie qu'il faut maintenir coûte que coûte. Il aurait été opportun de reporter la descente sur la zone boisée au Nord de ces habitations. Dans l'intérêt général et collectif je note donc l'amélioration des conditions de vie d'une partie des habitants mais souhaite qu'on puisse réfléchir de nouveau sur la partie Nord d'Ozoir qui va subir l'intégralité des passages et ce n'est pas admissible en l'état. »

Observation 362**6 février 2024**

GERBAUX Marie-Christine

12, rue Moncet

77220 Favières

« Ce projet vise à réduire les nuisances sonores et les émissions gazeuses pour les vols allant à Orly. mais où ? certainement pas au-dessus de notre village car le trafic va être amplifié et continue et insupportable. nous allons subir une pollution sonore soi-disant plus faible mais en continue : une machine à laver qui fonctionne SANS ARRÊT Et notre santé et celles des enfants, vous y avez pensé ? Non, ce qui vous guide ce sont les économies que cela va engendrer mais sans pour cela que nous soyons indemnisés de quelque manière que ce soit. Alors messieurs les grands penseurs, trouvez une solution (il y en a) c'est votre job ! A moins que cette enquête publique soit un vaste leurre ! »

Observation 363**6 février 2024**

THAER Marilyne

77330 Ozoir-la-Ferrière

« Très bon dossier ! Bravo pour la descente des avions sans palier moins de bruit et moins de consommation de carburant ! MAIS pour le reste : je suis contre. En résumé , vous proposez de concentrer les nuisances sur un nombre plus faible d'habitants qui devront subir le survol d'un plus grand nombre d'avions. Par exemple à Ozoir La Ferrière, le nombre d'habitants impactés passe de 15000 actuellement à 12000 avec votre projet ce qui paraît bien au premier abord, mais en regardant la carte de survol de la commune on voit bien que ces 12000 subiront 25 % de nuisances en plus (niveau sonores resserrés vers le haut de 150 à 250) donc S'IL VOUS PLAÎT NE CHANGEZ RIEN POUR LE MOMENT ou étalez plus les zones de passage des avions, partageons les nuisances du "progrès". Beaucoup de temps passé pourquoi ? Ces études ont dû coûter une fortune alors qu'il est prévu d'intensifier le trafic aérien... »

Observation n°364	6 février 2024
GERBAUX Alain	77220 Favières
DOUBLON de l'observation n°362	

Observation 365	6 février 2024
GATIER Jérôme	77220 Favières

« J'ai pris connaissance des éléments du projet de la DGAC de descente en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly et vous fais part ci-après de mes commentaires. Il me paraît indispensable de déplacer le point de guidage WEP02 vers le Nord, Nord-est (zone de forêts et cultures) pour éviter le bourg de Favières sans, pour autant, pénaliser le hameau ou d'autres communes. Je vous remercie de l'attention que vous porterez au présent message. »

Observation 366	6 février 2024
GATIER Antonin	77220 Favières

« J'ai pris connaissance des différents éléments du dossier et notamment ceux présentés lors de la réunion à Favières. Je ne comprends pas l'intérêt de ce projet. Les objectifs de réduction des émissions sont minimes comparés à la totalité des émissions des aéroports parisiens, de la consommation annuelle d'un français moyen etc... Quels sont les vrais objectifs poursuivis par ce projet qui ne nous sont pas donnés ? Ce projet aura pour conséquence s'il est adopté de concentrer sur certains villages un flux ininterrompu d'avions entraînant une augmentation considérable du bruit ambiant moyen dans ces zones très calmes aujourd'hui tout en étant particulièrement concentré sur des horaires précis quand les habitants sont précisément chez eux. Pourquoi vouloir réaliser ce projet ? Comment mesurer l'impact en termes de pénibilité et de santé pour les populations de l'augmentation des nuisances sonores moyennes ? Pourquoi ne pas chercher d'autres lieux de survol alternatifs, comme les zones de forêt environnantes ? »

Observation 367	6 février 2024
ROUSSEL Fabien	77220 Favières

Décision n° E 23000088C/ 77 du 3 octobre 2023 Enquête publique : projet « PBN to ILS » à Paris Orly-Ouest.

« Bonjour, Habitant au centre-ville de Favières, je voudrais exprimer mon mécontentement par rapport au changement de plans de vols des avions en provenance ou en direction d'Orly. Aujourd'hui nous sommes déjà dérangés par le bruit mais qu'en sera-t-il demain. Pire selon les informations fournies. Il est indispensable de déplacer (et de peu) les lignes sur une zone moins dense en habitation. Des avions en région parisienne c'est tout à fait normal mais le bruit doit rester acceptable et gêner le minimum de personnes. »

D.4 - Observations portées dans le registre de Favières

Observation n° R 11

4 janvier 2024

M. et Mme WETTER (registre papier Favières)

77220 Favières

OBSERVATIONS

Situation actuelle sur Favières 77220 Décembre 2023

Beaucoup de survols d'avions sur notre commune, certains à basse vitesse. Nous pouvons voir la couleur de la compagnie.

Lors de leur passage à basse altitude, nous entendons un bruit de "casserole".

Le ciel devient gris, les traces de condensation de vapeur d'eau laissées formant une fine couche nuageuse favorisent l'apparition de cirrus.

Les cirrus réfléchissent les rayons du soleil dans l'atmosphère augmentant l'effet de serre, et la concentration d'ozone.

Les nuisances des réacteurs d'avions sont le bruit, l'impact visuel, la dégradation de l'air que nous respirons.

Notre air est donc pollué par :

Rejet de kérosène, mélange d'hydrocarbures obtenus par raffinage du pétrole. Ce kérosène est responsable de maux de tête, vertiges, nausées.

D'autres éléments chimiques avec le kérosène sont rejetés par les réacteurs :

Rejet de monoxyde d'azote NO,
Rejet de dioxyde de soufre SO₂,
Rejet de particules en suspension PM10 et PM 2,5.
Ces particules ultra fines pénètrent dans nos poumons, notre foie et se retrouvent dans nos urines.

Les rejets chimiques impactent aussi la flore et la faune lors des fréquents largages de Kérosène au-dessus des forêts.

C'est la situation actuelle de notre petit village champêtre, qui subit une pollution sonore, visuelle. Deviendra-t-il semblable à un site Seveso ?

Vous nous proposez des descentes douces, concentrant la trajectoire d'avions sur Favières par souci d'économie de Kérosène.
Nous savons bien que cela n'améliorera nullement la qualité de notre vie

Mettez-vous un " silencieux " sur vos réacteurs ? NON.
Comme pour les routes y aura-t-il des contrôles dans les airs ? NON.
De plus, que faites-vous de l'écologie, de la réduction des nuisances pour Favières.
Il est facile de faire supporter à une petite commune de Seine et Marne toutes les nuisances en détruisant et en diminuant notre qualité de vie.

**COMPTE TENU DE TOUS CES ÉLÉMENTS, NOUS SOUHAITONS DE TOUTE URGENCE UN DEPLACEMENT DE LA TRAJECTOIRE VERTE WEPO3 RESULTANT DE LA LIAISON DE WEPO1 ET WEPO2 EN DEHORS DE NOTRE VILLAGE.
NOUS SOMMES PROCHE DE LA FORÊT, CELA NE DEVRAIT PAS ETRE INSURMONTABLE !**

PARTAGEONS LE CIEL ET NE LE CONCENTREZ SURTOUT PAS !!

Mr et Mme Wetter, habitants de Favières 77220

4 Janvier 2024

Aucune réponse n'a été donnée suite à notre demande de déplacer le projecteur plus au nord de Favières au dessus de la forêt afin d'éviter le Bourg. Nous demandons la réponse à l'étude qui a été mentionnée suite à la concertation.

Il y a beaucoup de maisons sarrus qui pourraient être déplacées par rapport à la ~~route~~.

• Projet déjà étudié en 2011-2012. Demande de déviation des projecteurs à 3 km à l'est de la Commune.
Avantages : sources sarrus existantes - les vols seraient entre le Bourg et le Hamon (au niveau des champs et des bois).
Projet validé en 2012 par un membre de la BAE
mais refusé par Mr Bourgin et par la Direction.

Avis et commentaires du maître d'ouvrage

ANONYME (registre papier Favières)

22200 Favières

le vendredi 05 janvier 2024 11h30

J'ai suivi par l'écobric je vous fait confiance que
au sujet de Kenyon écrivain

Néanmoins, il a fait par faire cela au détriment
de l'humain. Mon domaine n'est ni l'écobric, ni
l'écobric par la route! Je ne fait et avec
cette expertise que je vous confie l'impe
yml

6

le sanitaire du bruit sur la route des bureaux.
A ce jour et dans l'état actuel des auto-
matismes, en plus que du trafic il y a qui
a peur, les secondes entre le bruit de l'écobric
aux. Nos services en zone pavillonnaire sont
par voie et par bassin. De ce fait les jardins
sont moins et de moins en moins, surtout
les parcelles humaines ou quotidiennes, sans l'écobric,
avant forcément un impact négatif sanitaire.
Etude à l'échelle. ~~plan~~
Une forêt est présente sur Favières. Je vous
invite donc fortement à réfléchir sur ce dé-
calage plus au nord entre WEP03 et WEP02. Non
pas pour décaler d'autres humains sans pour-
ant continuer à augmenter le trafic en zone
forestière et non en plein centre ville.

Merci pour vos réflexions à venir
et la prise en compte de cette
opinion.

Madame Lucie Buisson, directeur en chef
enfant Sébastien Luciel et Marie Lucie B

NB je vous envoie ces données par 21-20 de l'arrêté au
Toussaint d'après l'écobric que vous réalisez
on aura plus de 62.0 db/j à 62 km de l'arrêté
moins 40 db/j entre 44 km de l'arrêté à 66 km de l'arrêté.
Vous verrez vous n'êtes pas la fin des grands!

Observations n° R 16, R 17, R18 et R19

5 janvier 2024

2 ANONYMES Mme GARRIDO et MARCOS (registre papier Favières)
77200 Favières

Je m'oppose à ce que les couloirs
d'avion passent plus au Nord des
bords de Favières

Nous voulons écouter les oiseaux dans
nos jardins, nos champs et nos espaces
boisés.
Nous ne voulons pas vivre cloîtrés
derrière nos doubles-vitrages.
Nous ne voulons pas de déplacement
des couloirs aériens vers le
Nord/Nord-Est. (zone classée
naturelle).
=> pas de modification des cou-
loirs présentés dans le rapport
d'expertise.

Déplacer les avions vers le Nord revient à
défigurer le paysage et participe à la pollution
des champs et cultures environnantes. Il y a
des fermes, des prairies domées naturelles, des champs
de maïs et de colza. Merci d'en tenir compte.
Raphaëlle GARRIDO

Nous aurions préféré que ce projet évite la commune
de FAVIÈRES dans son intégralité. Si cela n'est pas
possible, nous sommes d'accord pour le projet proposé
sous de l'enquête sans aucun déplacement des couloirs
d'aviation. Les couloirs de descente doivent rester
tels que ceux figurant dans le rapport d'enquête du
04/01/2024.
Mme MARCOS, le 13/01/24

Observations n° R 20

25 janvier 2024

M. et Mme MILLET (registre papier de Favières)

77200 Favières

~~Observation~~
 il serait judicieux que la descente des
 avions n'impacte pas notre village de ses
 nuisances qui sont néfastes pour notre santé
 et physique presque une solution est
 possible en déviant la trajectoire de 100 à
 1km 500 ce qui leur permettrait d'avancer
 la descente vers Paris Orly en survolant
 la forêt le 28/01/24 Hect No 1 MILLET Bernard
 82, rue Louis Victor NOTRE LA ROUTE



4 février 2024

Objet : Enquête publique relative à la mise en œuvre de procédures de descente continue en configuration face à l'ouest de l'aéroport de Paris-Orly, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet de mise en œuvre des procédures de descente continue. En l'état du projet la commune de FAVIERES et particulièrement le bourg sera fortement impacté et connaîtra une dégradation de son environnement sonore et sanitaire.

Le projet, qui prévoit de regrouper les trajectoires, conduira à une augmentation du nombre d'avions à l'aplomb du bourg qui compte tenu de la fréquence et du faible intervalle entre les aéronefs concentrera le bruit qui deviendra quasi continu.

La participation des faviérois lors de la concertation ainsi que leur présence nombreuse lors de la réunion publique du 10 janvier 2024 montrent leur inquiétude, et donc la nécessité d'étudier leurs propositions et si possible de les satisfaire.

La majorité d'entre eux comprend et ne remet pas en cause les objectifs du projet, diminuer la population survolée, réduire la pollution particulièrement l'émission de gaz à effet de serres et le bruit.

Mais la majorité d'entre eux ont fait le choix de s'installer dans la commune pour la quiétude, le cadre de vie et l'environnement favorable pour la santé en abandonnant une part des services disponibles dans les zones urbaines.

Le Conseil Municipal de FAVIERES, au nom des habitants, demande :

- D'aller au bout de la logique et pour diminuer le nombre de survols du bourg de déplacer la trajectoire vers le nord, au-dessus des champs et forêts situés entre le bourg et le hameau. L'impossibilité de cette évolution devra être motivée et argumentée.
- De compenser l'augmentation des nuisances sonores par l'attribution d'aide financière pour l'amélioration de l'isolation sonore des habitations.
- D'estimer objectivement la perte de valeur des propriétés, ce sujet ayant été trop rapidement évacué comme n'étant pas le seul critère déterminant le coût du foncier et des propriétés bâties. Une compensation globale de la perte d'attractivité de la commune pourrait consister en le financement d'infrastructures municipales.

Avec nos remerciements anticipés pour la prise en considération de nos demandes, et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Daniel PATU

Patricia BORG

Serge FONSECA

Christian COQUELET

Anne SCORTEGAGNA

Laëtitia FOUQUET

Josiane TROTTIER

Daniel BORG

Samuel CORREIA

Valérie GAUTIER

Sylviane CATHELIN

Avis et commentaires du maître d'ouvrage

Observations n° R 22**5 février 2024**

M. et Mme PETITFOUR (registre papier de Favières)

77220 Favières

Nous avons choisi une petite commune sans
commencez par sa tranquillité et son calme. Le survol
des avions va perturber cette tranquillité, alors qu'il
serait possible de faire entièrement ou du moins bien
deser. Si vous le faites.
M. et Mme PETITFOUR René Huguette des Tournats. FAVIERES

Observations n° R 23**6 février 2024**

M. et Mme SCORTEGAGNA (registre papier de Favières)

77220 Favières

Favières le 29 janvier 2024

Madame Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de descente des avions dans un couloir au
dessus de Favières et nous y sommes totalement opposés


Il est déjà très difficile de tenir une conversation dehors aux beaux jours (surtout en
juillet / août dates de départs en vacances et donc de beaucoup plus de vols), alors
si la descente des avions est encore plus resserrée dans un entonnoir au dessus du
village il sera impossible de déjeuner dehors en été

D'autre part et ce depuis quelques années il "tombe" des avions beaucoup de
pollution, quand il fait beau et que les fenêtres sont ouvertes, il y a un dépôt sur les
meubles situés près des fenêtres et ce depuis le temps où les circuits aériens
avaient déjà changé il y a de nombreuses années

Nous sommes donc totalement opposés à ce projet d'autant plus que nous sommes
entourés de nombreux hectares de forêt au dessus desquels les avions pourraient
passer avec beaucoup moins de gêne pour la population

Cordialement

M et Mme SCORTEGAGNA Frédéric et Marie Hélène
8 rue du marais
77220 FAVIERES (BOURG)



Observations n° R 24

6 février 2024

M. THIEBAUT-GEORGE Patrick (registre papier)

77220 Favières

Patrick THIEBAUT-GEORGE
Le 30 janvier 2024

Pour faire suite à la réunion publique du 10 janvier 2024 à Favières ;

La présentation du projet de descente continue par la DGAC semble louable. Cependant si le projet annonce plusieurs aspects positifs, un certain nombre de facteurs et d'informations n'ont pas été pris en compte ou sont erronés. **Je suis défavorable au projet en l'état.**

Le changement des trajectoires étudié (page 5): Propose une concentration des trajectoires vers 3 points de convergence. (WEP01, WEP02, WEP03)

En ce qui concerne la commune de FAVIERES, très étendue (28,27 km² soit 2827 ha), les trajectoires passeront juste au-dessus du village qui ne représente que 2% de la surface de la commune.

L'occupation des sols de la commune, est marquée par l'importance des forêts. La répartition détaillée est la suivante : forêts (64,5%), terres arables (27,9%), prairies (3,2%), **Zones urbanisées (2,1%)**. Or, l'étude réalisée mentionne « La commune » sans différencier les zones habitées des zones vertes.

La concentration du trafic sur une bande réduite alignée au-dessus de la zone habitée va produire un bruit incessant et des risques majeurs pour notre santé, de 23h30 à 6h => 6h30 de sommeil dans le meilleur des cas. Pour rappel, l'OMS recommande 8 heures consécutives de sommeil pour un adulte, mais il suffit qu'un avion survole une habitation pour que son occupant soit réveillé et perturbé.

D'autre part, le nombre de survol est incohérent, car les informations sont différentes suivant les chapitres du dossier de concertation. (Je vous invite relire le projet).

- le nombre de survols actuels de Favières s'élève à 159 vols par jour. Le nombre envisagé après modification des procédures serait de **339 vols par jour**, soit 2,1 fois plus. (page 15 de la synthèse de la concertation)

Tableau 2 : Nombre de mouvements à Paris-Orly en 2019 (Source : DGAC)

Nombre total de mouvements (atterrissage ou décollage)	Nombre moyen de mouvements quotidiens
218 378	598

(Page 9 du projet) : **INCOHERENCE DES INFORMATIONS** (mouvements et arrivées) Dans le document

Pour le flux MOLBA **218 378 est le nombre total d'arrivées sur l'aéroport d'Orly en 2019**, ODILO (55% du trafic des arrivées) et MOLBA (42% du trafic des arrivées) en utilisant l'outil ACROPOLE de la DSNB basé sur un modèle d'intelligence artificielle (Source Annexes dossier enquête publique page 65/71)

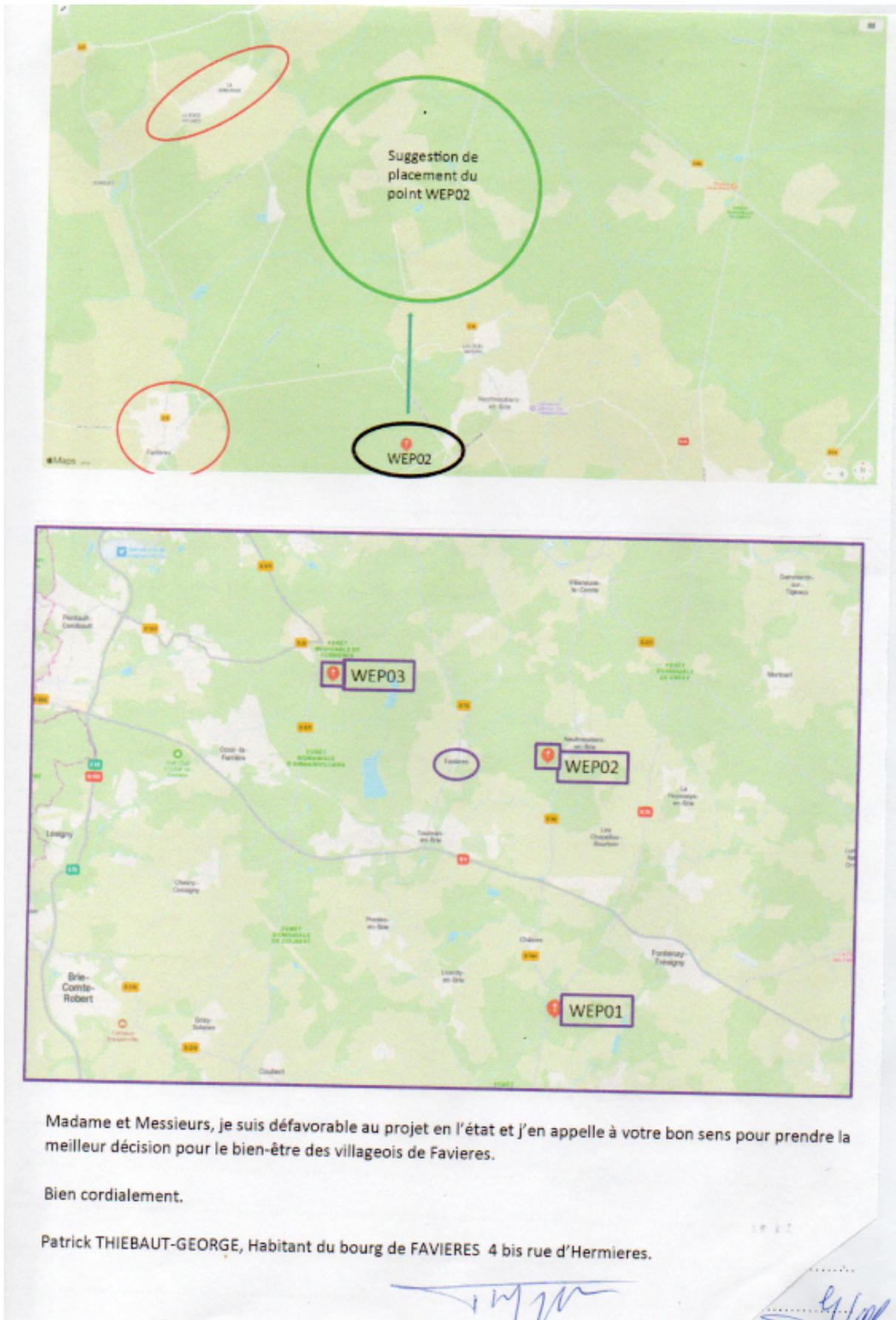
Si l'on retient uniquement les Arrivées face à l'ouest : soit 70%
 $218\,378 \times 70\% = 152\,864 / 365 = 418 \text{ vols par jour}$ en 2019, versus les 339 vols annoncés plus haut

Ma suggestion :
 Il est possible de décaler le point de guidage WEP02 vers le Nord au-dessus des forêts pour dévier les trajectoires hors des zones habitées. Tout en respectant les courbes et angles de trajectoires.
 Pour les images ci-dessous, je me suis basé sur les points GPS des points de guidage noté dans le projet.

Annexes Dossier enquête publique page 32/71

Tableau 7 : Coordonnées des points de navigation du projet PBN to ILS à Paris-Orly en configuration ouest

Identification	Coordonnées Coordinates
WEPO1	48°41'17.2000" N 002°49'11.7000" E
WEPO2	48°45'46.8000" N 002°48'55.1000" E
WEPO3	48°47'08.1680" N 002°43'13.8100" E
FPO25	48°45'48.7080" N 002°35'56.4920" E



Observations n° R 25 et R 26

6 février 2024

M. et Mme TREMBLAIS et M. et Mme Michel Marie Christine (registre papier)
77220 Favières

Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet, nous souhaitons garder l'air tel que le village est, tranquillité, pas de pollution sonore et écologique, qui risque d'augmenter et de nuire à la qualité de vie.

M. M. Tremblais 18 Bis Rue de la Prairie
Tremblais

Ma famille et moi-même sommes consternés d'apprendre que nous devons prochainement ~~de~~ vivre toutes fenêtres fermées même en été, alors que nous avons acheté une maison bi-centenaire dans un secteur calme.

Je conçois que les avions doivent pouvoir circuler mais pourquoi juste au dessus de Favières ? Une alternative n'est elle pas envisageable au dessus de parties non habitées ?

Si nous devons renforcer l'isolation phonique de nos maisons, devons nous payer ces travaux de notre poche ?

Michel, Marie Christine et leurs enfants
10 Place Adolphe Besoul Favières

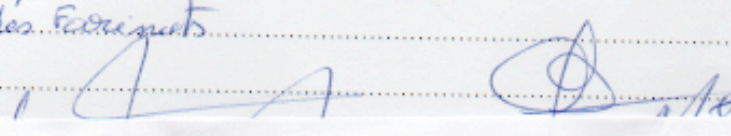
Observations n° R 27

6 février 2024

Mme CHIAPPA Sandrine (registre papier de Favières)

77220 Favières

ces avions a été. Notre maison en 2009 dans cette commune pour
 a. colonne, j'ai j'ai une maison à Caussanville et ça ferme a été
 appartenant à mes parents Alfred, et je fais que les avions passent juste au
 dessus de notre maison est très pénalisant, car ils sont en phase d'atterrissage
 et le bruit est quand même intense. Il serait tellement plus facile
 les faire passer à 4 ou 5 kms au Nord ouest afin qu'ils passent
 dehors de la forêt au lieu qu'ils passent en son centre. Cette et
 ces faits au dessus de notre maison
 nous pour la qualité de vie de nos enfants dans ce monde
 l'an arrête pas.
 Mlle. Labaye Sandrine CHIAPPA
 M. rue des Exercices



1

LANOUE Paul
8 rue du Clos de la Sabotelle, Bourg de Favières

J'ai pris connaissance des éléments du projet de la DGAC de descente en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly et vous fais part ci-après de mes commentaires :

Dans le document "Synthèse de la concertation environnementale" publication du 15 septembre 2023 j'ai relevé dans le chapitre 2-3, article 2-3.1, que les préoccupations des habitants de Favières relatives au déplacement plus au nord des trajectoires, c'est à dire au dessus de la forêt "ont été prises en compte par les services de l'Etat" et que les normes "visent à minimiser l'impact sur les populations, en optimisant les trajectoires pour assurer le moins de résidents possible".

Or, les différents schémas du projet précisant les trajectoires font apparaître le survol du Bourg qui, rappelons-le, est éloigné du hameau de "la Route" d'environ 4 km, laissant libre un espace de forêt et de culture entre les deux agglomérations.

Il m'apparaît ainsi une incohérence entre les promesses faites par les concepteurs des trajectoires, notamment d'Etat, et leur traduction dans le projet.

C'est pourquoi, je demande de déplacer le point de guidage de W 202 vers le Nord-Nord-Est, afin d'éviter complètement le Bourg de Favières sans pour autant finaliser d'autres communes.

Ce glissement demandé vers le N-N-E s'intègre parfaitement dans le cadre de l'article 2-3.2 qui précise que "les vols seront concentrés en périphérie Nord du Bourg de Favières" et non sur le Bourg de Favières.

L'article 2.3.2 traite de la fréquence des vols et de leurs nuisances sonores.

Dans cet article la "Réponse des services de l'État" précise "que l'intensité des événements sonores mesurés qui étaient en fait à 3000 pieds ou 4000 pieds (900 ou 1200 mètres) serait en descente continue proche de 5000 (1500 mètres)"

Sans indication contraire, le niveau de base pris en compte pour les calculs est le niveau de la mer.

Bienheureusement, la commune de Favières et ses environs ne sont pas au niveau de la mer. Et en particulier, le niveau du bourg de Favières qui en sa partie Nord est au niveau + 113.

Compte tenu des constatations faites chaque jour, en l'état actuel, il semble bien que les différentes hauteurs mentionnées dans les réponses de l'Etat ne tiennent pas compte de l'altitude du sol naturel de la commune.

S'il en était ainsi, les hauteurs indiquées ne reflètent pas les réalités actuelles et futures, ainsi que pour les dB(A) annoncés.

D'autre part, la fréquence des vols s'amplifiant au-dessus de la commune, le bruit devient permanent gênant une ambiance sonore pesante, voire insupportable. D'où l'importance d'éviter complètement les vols au-dessus du bourg de la commune de FAVIÈRES

Le 1^{er} Février 2024
 Paul LANOUË, 8 rue du
 Clos de la Spoutelle au
 bourg de Favières

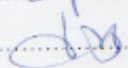
Observations n° R 29 et R 30

6 février 2024

MM. DUPONT et BOURSERIE (registre papier)

77220 Favières

Malgré nos protestations je pense que la décision est déjà actée comme pour nos agriculteurs, beaucoup de bruit pour peu de résultat la lutte des pots de terre contre le pot de vin comme disait Coluche.

M. DUPONT Gerard & plus adolphe Besoul Favières
le 3 février 2024. 

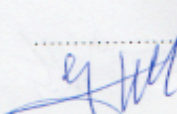
le 3 février 2024.

J'habite FAVIÈRES since depuis 1985. Je n'y trouve rien, malgré, déjà, par moment, des troubles provoqués par les passages éparés des avions qui ils nous font supporter.

Voilà que maintenant, j'apprends la mise en place d'un carrousel resservi sur le long de FAVIÈRES, avec une fréquentation multipliée par 3. Ce n'est pas acceptable ni raisonnable, d'autant qu'il y a d'autres solutions comme celle par exemple de diriger ce carrousel d'un kilomètre pour passer sur les forêts qui nous entourent.

Je comprends bien le développement aéronautique et le caractère obligé pour des avions d'atterrir et décoller. Mais force est d'insister sur le fait que ce trafic ne doit pas générer des nuisances telles que celles qui en découlent sur notre pays.

En conséquence, veuillez prendre acte de ma totale opposition à ce projet en l'état et nous demande de le réexaminer afin de prendre d'autres dispositions, éparques ainsi le feu de quiétude qui nous reste que nous voulons sauver.

 Je compte sur votre richisme et vous en remercie.

Germain BOURSERIE
29 rue des Paracats - 77220 FAVIÈRES

Observations n° R 31

6 février 2024

M. VERLAGUET et Mme PERRIER (registre papier)

77220 Favières

février 2024
 obstacle de mise en œuvre prévue pour les nouvelles procédures de
 site continue en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de
 Orly conduit à un risque sérieux de pollution supplémentaire
 l'ensemble de la commune de Favières (le bourg en
 particulier).
 Commune est déjà à l'heure actuelle mise à contribution à
 nombreuses périodes de l'année concernant le passage des avions.
 part est d'ores et déjà mesurable : nuisances sonores, mais
 tout pollution liée au kérosène, canaux et aux déjections ;
 effet d'obscurcir les dégâts et traces noircies sur les toitures,
 pignons des maisons et les sols extérieurs des propriétés.
 décalage de quelques kilomètres du couloir de descente sur
 est permettrait d'atténuer la pollution et les nuisances sonores
 l'ensemble des habitants. A l'heure où les politiques publiques
 tentent d'accroître une politique de prévention en matière de
 et améliorer le cadre de vie, il serait plus que souhaitable
 le projet de couloir aérien s'inscrive en cohérence avec ces
 intentions.
 conviendrait également de souligner que depuis de nombreuses
 années, la commune et le département ont encouragé l'abandon
 massif de l'utilisation de nombreux pesticides liés à l'activité
 agricole - label "terres saines" à Favières. Il serait donc
 au moins incohérent et contre-productif d'augmenter le passage
 en continu au dessus du bourg de Favières et les terres
 environnantes, et ce d'autant plus qu'il est régulièrement
 constaté que les avions en descente ne respectent que très rarement
 paliers d'altitude qui sont théoriquement à mettre en œuvre
 des procédures de fin de vol (!)

ERIC VERLAGUET et FABIENNE PERRIER
 34 RUE DES FARINATS 77220 FAVIERES
 F.P.

Observations n° R 32

6 février 2024

Mme BELHOUSA Faïda (registre papier)

77220 Favières

FAVIÈRES le 03 février 2024:

Nous habitons à "La Route" commune de FAVIÈRES depuis mai 1998 et nous avons fait construire une charmante petite maison où il fait bon vivre. Nos deux enfants y sont nés et y ont grandi et ce ils se sont épanouis grâce à la tranquillité et l'air. Nous sommes tombés sous le charme de ce joli village paisible où nous aimons nous y retrouver le soir après une journée de travail. Effectivement, nous travaillons dans des domaines branchés car nous travaillons avec du public. Aujourd'hui cela devient infernal d'entendre les avions et aux beaux jours il est impossible d'ouvrir nos fenêtres si l'on veut de la tranquillité comme ce que nous cherchons en vivant ici.

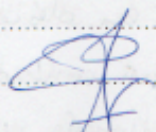
Nous avons constaté qu'il passe 1 avion toutes les 20 secondes au dessus de notre jardin.

Qu'en sera t'il si ce contournement se fait ?

En 2017 nous sommes passés à côté de plusieurs routes de la maison à cause de ce fameux couloir aérien.

La commune de FAVIÈRES lutte contre les pesticides depuis de nombreuses années. Cette zone est un poumon vert de l'Île de France.

Si le contournement devait se faire cela apporterait des nuisances sonores insupportable, une pollution accentuée par le kérosène et la valeur de l'immobilier chuterait considérablement comme les terrains et maisons aux alentours d'Orly etissy Charles de Gaulle.

 BELHOUSA Faïda

Observations n° R 33

6 février 2024

Mme LEPAGNEZ Clémentine (registre papier)

77220 Favières

Favières le 4 février 2024,

Nous venons d'acheter une maison sur Favières (le bourg) rue du Tilloul Argenté. Il y a un peu plus d'un an.

Nous n'avons pas conscience du flux régulier des avions qui passent juste au dessus de notre maison parfois très bas à tel point qu'on ne s'entend plus parler lorsque nous sommes dans notre jardin d'été.


Mais avons d'ailleurs constaté plusieurs tâches "huileuses" sur notre terrasse avant de nous rendre compte qu'il s'agit en réalité de Karorène.

Mais avons fait le choix d'être dans une commune entourée de champs et de forêts et supportons déjà mal le passage des avions et la pollution sonore que cela génère.

Mais sommes contre ce projet qui va réduire le couloir aérien sur certaines communes telle que la nôtre qui sera sans doute encore plus impactée par les diverses pollutions que cela va générer.

Il est indispensable d'évaluer au préalable l'impact environnemental sur la commune de Favières et sur la santé de ses habitants et de ses enfants.

Nous avons 2 enfants de 7 ans et demi et ils ne doivent pas avoir à en subir les conséquences.


Mme LEPAGNEZ Clémentine 

Observations n° R 34 et R 35

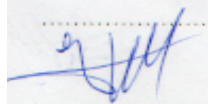
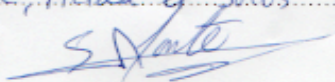
6 février 2024

Mmes BARRIER, CLAPIER, et MM DELERUE et MARELLE (registre papier) 77220
Favières

Favières le 25 Février 2024. (habitants depuis 2012)
Nous BARRIER MORGUE - CLAPIER Annie - DELERUE Jacques
d'habitons 11 rue du MONSIEUR à Favières 77220.
Serions favorable à la retraction du passage à l'enseigne des
voies au dessus de la commune qui doit nous soulever inquiétudes
par les nuisances sonores et polluantes.

~~Holopa~~  Bouleuf

Favières le 5 Février 2024
Stéphane et Alicia Marquette, domiciliés depuis bientôt
10 ans au 6 rue Henri Joubert, la route, Favières.
Nous avons acheté par le cadre et la tranquillité.
Nous souhaitons garder ce privilège. Après des
années à travailler en proche banlieue parisienne,
nous voulons garder nos week end et soirée au calme.
Nous avons un enfant depuis bientôt 3 ans à
ce jour, nous souhaitons également qu'il
grandisse dans un environnement calme et serai
à l'abris des nuisances liées aux passages des
voies simultanément. Si un jour nous déciderions
de partir, nous ne voudrions pas que notre maison
ne se vende pas au prix du marché, pour
des raisons de confort aérien juste au dessus
de nos têtes. Le passage pourrait se faire ailleurs,
les villes ont des murs sonores, la 104 etc...
il serait bon de privilégier un certain type de
habitations. Ce n'est pas ce qu'il manque. 1A4, 104
Forêts, champs etc... En espérant que vos
demandes soient prises en compte. Bien cordialement
Stéphane, Alicia et Soûs Marquette

20

Observations n° R 36

6 février 2024

M. et Mme BORG (registre papier)

77220 Favières

Favières le 06/02/2024.

Pour faire suite à la réunion publique du 10/01/2024, nous tenons à vous exprimer notre désaccord sur le projet tel qu'il nous a été présenté par la DGAC.

En effet si celui-ci présente un certain nombre d'avantages pour la DGAC et bon nombre d'habitants dont les communes ne seront plus impactées, il représente une catastrophe pour les Faviérois qui vont supporter dans leur grande majorité des nuisances néfastes et dangereuses pour leur santé et leur vie quotidienne.

C'est en appelons à votre bienveillance pour revoir le tracé et le positionner au dessus de la forêt, qui elle réussira à surmonter l'impact sonore de la descente continue des avions. Privilégiez l'humain et la sérénité des habitants doit être une priorité et non un calcul.

Merci.

Patricia BORG

DANIEL BORG

D.5 - Observations portées dans le registre d'Ozoir-la-Ferrière

Observation n° R 2

6 janvier 2024

Association Ozorienne Contre les Nuisances Aériennes (AOCNA) (registre papier d'Ozoir-la-Ferrière) 45 Av. du général de Gaulle 77330 Ozoir-la-Ferrière



45 avenue du Général De Gaulle

77330 Ozoir La Ferrière

aocna.secretaire@free.fr

Pour rappel

À la suite du relèvement successif des prises de l'ILS, des villes de plus en plus éloignées de la piste numéro 3 de l'aéroport d'Orly, ont été impactées par les atterrissages face à l'ouest.

Le vent d'ouest est dominant dans 60% du temps.

Les nuisances ressenties par la population survolée sous le palier de prise de l'aide à l'atterrissage à 900 M se trouvent d'autant plus fortes que la ville est à une altitude de 120 m, ce qui réduit d'autant la distance qui la sépare des aéronefs.

Pendant des années la Direction de l'Aviation a choisi une approche sur des zones très larges pour calmer les populations subissant ces nuisances aériennes

Concernant le projet

Le projet de mise en œuvre de la procédure de « descente continue » montre un choix radicalement opposé, quitte à impacter massivement une population plus restreinte. (2 fois plus)

Ceci permet à la DGAC (3) d'alléger les statistiques de riverains dit « zones de bruit ».

C'est ce que je constate sur la ville d'Ozoir-la-Ferrière puisque le report se fait sur le nord et ne concerne plus le sud.

Ce nouveau tracé devrait faire l'objet d'une étude débordant du cadre de la commune -

La « descente continue » ne peut être acceptable, que si elle est appliquée dans la majorité des cas.

À savoir, que ce soit réellement une procédure de descente continue, qui parte de 3000m jusqu'à la piste, sans palier, comme indiqué dans le dossier de concertation, Page 17 :

Le Schéma 10, représente un profil de descente douce de 3° en continu, qui part de 3000 m vers l'ILS (2), sans palier, jusqu'à la piste.

Le gain d'altitude par rapport au palier de 900 m est difficile à apprécier dans cette configuration, sur ce schéma qui n'est pas à l'échelle

) Final Approach Point

2) ILS Instrument Landing Système

3) Direction Générale de l'Aviation Civile

Scanné avec CamScanner

Il est indiqué sur la zone qui habituellement est en palier. « **Zone réduction de bruit** », les Ozoiriens y sont particulièrement sensibles puisque dans cette zone se trouve leurs habitations.

1. Le document indique :

« *Il reste cependant dans la description des procédures.*

Un court palier avant le FAP (1) » qui est parfois nécessaire pour intercepter la trajectoire finale indiquées par l'ILS. (2) «

Question : A quel endroit à quelle altitude, combien de fois ?

2. **Page 27 et 30 :**

« *Une estimation de 30 % de mises en palier seront nécessaires lors du passage d'aéronefs se dirigeant vers les aérodromes de Toussus-le-Noble et de Vélizy /Villacoublay.* »

L'axe d'approche est coupé à une altitude 1200 m, ce qui oblige le contrôle aérien à donner les instructions pour un palier à une altitude de 900 vers Orly.

Dans le meilleur des cas, il est déjà annoncé que seulement 70 % des vols seraient en descente continue.

Qu'en sera-t-il lors des pics du trafic sur ces aérodromes ?

3. **Page 30 :**

« *Les procédures d'arrivées pour les aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay ne seront pas modifiées.* »

Il faut étudier des trajectoires alternatives pour ces aéroports afin d'éviter cette situation.

4. **Page 27**

« *Ce dispositif ne pourra pas être utilisé en permanence du fait de...*»

- De fortes pointes de trafic
- D'orages
- D'autres événements particuliers (Quels événements ?)

Questions :

- **Quel seuil déclenchera l'interruption de la procédure de descente lissée**

[Avis et commentaires du maître d'ouvrage](#)

Appréciation de la Commission d'Enquête

MM. Jacques Fournillon et José Fernandez, respectivement, président et secrétaire de l'Association Ozorienne Contre les Nuisances Aériennes (AOCNA) ont été reçu par le commissaire-enquêteur de lors de la permanence du 6 janvier à Ozoir-la-Ferrière.

Observation n° R 3

5 février 2024

M. et Mme BOUDAULT (registre papier)

77330 Ozoir-la-Ferrière

03 février 2024

D'accord pour le contournement pas
 le nord d'Ozoir L.F. sur les zones
 boisées et les terrains agricoles - au dessus
 des zones non constructibles -
 Joanne - Valérie - Bertrand
 Boudault - Rue d'Orléans - Ozoir L.F.
 Boudault M. & M. Boudault -

écrit le 05/02/24